

CMM : consultation publique

PLAN DE GESTION DES DÉCHETS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

par

Michel Legris

Décembre 2003



photos : LIAISONNEUVE



AVANT-PROPOS

Le présent document est une mise à jour des mémoires transmis au BAPE dans le cadre des dossiers de demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie (060) et de celui de Matane(09). Il tient compte de la teneur de certains mémoires alors déposés. C'est pourquoi les références à la documentation déposée seront codifiées (/M) pour Matane et (/L) pour Lachenaie. C'est à la lumière de ces propositions faites au BAPE que je me permets de commenter le projet de plan de gestion des déchets déposé par la CMM. Afin d'en faciliter la lecture par le 'monde ordinaire', j'utilise le moins possible le jargon technocratique d'autant plus que souvent, il ne sert qu'à élargir le fossé avec nous du peuple, êtres inférieurs.

Je vous remercie de me fournir l'occasion de donner mon point de vue sur le dossier à l'étude et de manifester mon intérêt, et pour la démocratie, et pour l'environnement. Ce sont deux sujets qui me tiennent à coeur : ils sont à la base de ma présentation. Je désire soumettre mes réflexions aux membres de la Commission ainsi qu'à la population et aux décideurs locaux.

PREMIÈRE PARTIE : les recommandations au BAPE

A : PRÉSENTATION

Je suis un retraité du secteur de l'éducation où j'ai oeuvré quelques années à titre d'enseignant et plusieurs comme gestionnaire de services du personnel dans des commissions scolaires ou dans un collège. En plus de m'occuper de ma famille, mes temps libres étaient consacrées à la chose scolaire en tant que parent, à la chose syndicale, à la chose municipale (pendant un certain temps, comme membre de la commission d'urbanisme ou comme conseiller municipal), à la chose politique comme membre actif d'un parti. J'ai une idée de ce qui se passe à l'avant-scène et dans les coulisses.

Mon intérêt pour l'environnement a toujours été là : ça fait partie de moi. Je suis membre du GAVAD (Groupe d'Aide aux Victimes d'Agressions Dépotoirales), comité créé à la suite des auditions du dossier de Lachenaie. Je suis membre de l'Union paysanne dont l'un des objectifs vise à 'la gestion collective des bassins versants'. Je fais du compostage depuis l'achat de ma maison en 1973, après avoir lu « l'Encyclopédie du jardinage » de W.H. Perron. Je remplis scrupuleusement mon bac de matières recyclables. Chaque semaine, je n'ai pas à déposer ma poubelle à la rue sauf si quelques os de poulets me signalent de ne pas sauter celle-là. Je vis seul et je respecte déjà l'objectif visé de 15% pour les vraies matières résiduelles : je suis même en deçà. Même là, je me demande pourquoi les os s'y retrouvent alors qu'il se vend de la poudre d'os moulus pour le jardinage. Et ma grand-mère serait en droit de me demander : « Vous jetez vos corps gras à la poubelle? Avec quoi fabriquez-vous votre savon du pays ? ». C'est pourquoi, sans vouloir servir de modèle, j'ai de la difficulté à comprendre le tonnage de fausses matières résiduelles que l'on doit enfouir, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner.

Toute ma jeunesse, je l'ai vécue dans le quartier Hochelaga, quartier ouvrier de Montréal. Je suis un 'ramasseur' avec comme particularité que la majeure partie de ce que l'on retrouve dans ma 'cave' (sous-sol) provient des activités de cueillette de mon père : « Veux-tu ça? ça peut toujours servir ». J'ai vécu au temps où le 'guenillou' faisait partie intégrante de notre société. Selon la légende urbaine,

il était riche à millions. En réalité, c'était vrai... Après son passage, c'était la collecte des vidanges : un camion dans lequel étaient déversées les vraies matières résiduelles. Avec le recul du temps, ayant pataugé dans les conventions collectives, je serais même en mesure de dire que celui qui se tenait dans la boîte du camion était, soit un remplaçant, soit un 'précaire', sûrement celui qui avait le moins d'ancienneté ! Et quelqu'un ayant fait ce travail d'été m'a informé que la boîte était compartimentée virtuellement, qu'il faisait un tri afin de récupérer ou réutiliser ce qui devait l'être, sans oublier qu'il avait même une tire-lire puisque des fois ...

Pour aider à défrayer nos études, mon père ramassait le papier pour le revendre. Quand j'ai acheté une maison, dotée d'une cave, j'accumulais mes journaux, me disant qu'un jour ou l'autre... Effectivement, alors que j'en avais une bonne petite corde (4pi X 8pi), un scout s'est présenté : sa mère l'attendait dans l'auto, valise toute grande ouverte. Mais, c'est bien une partie de la troupe, 'pick-up' à l'appui, qui a réussi à sortir cette 'pêche miraculeuse', avec énergie et satisfaction, est-il besoin d'ajouter.

Après le décès de mon père, quand ma mère et ma soeur ont décidé de déménager, il a fallu vider le 'hangar' de tout ce qui 'aurait pu servir'. J'ai eu un dilemme à trancher : retourner tout cela à la ruelle ou...ma cave. C'est avec grand peine que je me suis résigné à déposer le tout aux vidanges alors que « tout pouvait encore servir » : je me souviens même d'avoir mal dormi cette nuit-là. Le lendemain, il fallait compléter l'opération. Surprise! Il ne restait que les vraies matières résiduelles. Je m'étais culpabilisé inutilement : tout ce qui 'aurait pu servir' allait peut-être servir...un jour! Et comme je prévois déménager dans un avenir prochain, je sens déjà que j'aurai des décisions difficiles à prendre.

En 1994, je me suis rendu au Nicaragua, un des pays les plus pauvres des Amériques, comme accompagnateur d'un groupe d'étudiants d'un collège impliqué dans un programme de solidarité internationale (Liaisonneuve). J'ai vécu une semaine dans un petit village de montagnes. J'y ai retrouvé le Québec rural d'il y a 60 ans. J'étais hébergé dans une famille. Pour éviter le choc, je me disais que je faisais du camping à l'intérieur : la propreté de la maison était quand même supérieure à celle des blocs sanitaires de certains campings. Matériellement parlant, même si c'était pauvre, les gens habitaient dans des lieux convenables (à comparer à ce que j'ai pu voir par la suite). Les outils étaient rares : une pelle pour 10 personnes. Le salaire moyen de ceux qui avaient la chance de travailler (taux de chômage de 65% en 1996) était d'un dollar par jour (300\$/an); 71% de la population vit sous le seuil de la pauvreté (<1\$ US/jour). Dans un petit hôtel où nous avons séjourné quelques jours, nos restants de poulet, boeuf, poisson, légumes ou riz ne se rendaient même pas aux poubelles : de jeunes enfants les plaçaient pêle-mêle dans des sacs de plastique afin d'en partager le contenu avec leur famille.

Ensuite, j'ai séjourné pendant 3 semaines à Managua, la capitale. J'habitais chez un professeur d'université qui gagnait dans les 700\$...par année. Sa maison était située, comme dans une ruelle. Il y avait des champs au centre-ville qui a été dévastée par un tremblement de terre en 1972. Les immeubles en hauteur, encore debout, étaient squattés. Certains champs étaient envahis par des familles venues des campagnes, espérant que la grande ville leur apporterait un mieux être...

Dans ses bidonvilles, j'ai côtoyé la vraie misère humaine : notre **SURCONSOMMATION** et notre **GASPILLAGE** m'ont alors frappé comme un coup de poing au visage. Auparavant, je

croyais qu'un bidonville était constitué de maisons de tôle. C'est vrai, en partie, pour...les mieux nantis du bidonville. Des gens vivent dans des maisons aux murs de...carton...de tissus...ou même de papier! Ils empruntent l'électricité en se connectant sur le réseau public à l'aide de bouts de fils aboutés; les poteaux sont formés de bouts de bois tout autant aboutés, des fois à l'aide de broche . Le local tenant lieu d'école pour les 'enfants de la rue' (soutiens de famille), possède quelques madriers servant de bancs; il y a un tableau noir mais, pas de livres, pas de papier, pas de crayons. Le dépotoir, pour les 'matières résiduelles' qui finissent par s'y rendre, sert d'épicerie et de magasin général. Ceux qui contrôlent l'économie du pays, une minorité de riches, en sont les seuls fournisseurs.

Aujourd'hui, je raconte tout cela à l'occasion d'un forum organisé pour savoir comment on va gérer nos déchets, s'il y aura établissement d'un dépotoir, TERMINAL de notre SURCONSOMMATION et de notre GASPILLAGE. Et ce n'est que la pointe du iceberg! Au lieu de nous attaquer aux CONSÉQUENCES, attaquons-nous plutôt aux CAUSES.

Mon propos va donc surtout porter sur le GASPILLAGE généré par notre société de SURCONSOMMATION, notre société de CONSOMMATEURS COMPULSIFS. Je laisse le soin aux citoyens habitant notamment le 'bassin versant' du dépotoir de Lachenaie de nous entretenir des effets qu'il a ou aura sur leur environnement. Dans un monde où le «Pas dans ma cour» domine, ils pourront expliquer comment les poubelles des autres affectent leur qualité de vie.

B : GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES

J'ai été étonné de la définition employée pour désigner une matière résiduelle:

- (BAPE) : « tout ce qui est acheminé au dépotoir »
- (PMGMR) : « tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon ».

Ainsi, la même bouteille peut être considérée comme une 'matière utilisable' si quelqu'un la conserve pour embouteiller son vin en vrac, ou une 'matière recyclable' s'il la dépose dans un bac de recyclage, ou une 'matière résiduelle' lorsqu'il la met à la poubelle. C'est une définition flexible : tout dépend de la décision de chacun. Étonnant pour un non-averti!

Pour les fins de ce qui suit et pour vraiment répondre aux objectifs visés par la nouvelle tentative pour réduire les 'matières dites résiduelles', je suis d'avis que les notions doivent être clarifiées. On devrait parler de matières excédentaires quitte à les catégoriser comme suit:

RECOMMANDATION

QUE LES DÉFINITIONS SUIVANTES SOIENT RETENUES AUX FINS DE DISTINGUER LES DIFFÉRENTS TYPES DE MATIÈRES EXCÉDENTAIRES:

'UTILISABLE' : matière qui peut être encore utilisée telle quelle ou en partie, pour les mêmes fins ou pour toute autre;

'RECYCLABLE' : matière qui peut être recyclée en totalité ou en partie;

'RÉSIDUELLE' (DÉCHETS) : matière qui n'est ni une 'matière utilisable', ni une 'matière recyclable'

ARBRE DE DÉCISION POUR LA GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES

On déplore que trop de déchets aboutissent au dépotoir : c'est ce que je nomme **GASPILLAGE**. Afin d'atteindre immédiatement les objectifs visés, 60% en 2008, (trop gênant de dire que le 50% prévu en 1989 pour 2000 était reporté 'sine die' avant de disposer de nos matières excédentaires, il faudrait décider du lieu où elles seront acheminées :

1. **UTILISABLES** >>> pour l'**éco-centre**
2. **RECYCLABLES** >>> Bacs de récupération / **centres de recyclage**
3. **COMPOSTABLES** >>> sur le tas de compost
4. **MATIERES HUMIDES** >>> bac des matières humides / **centre de compostage**
5. **MATIERES SECHES** >>> bac des matières sèches / **dépotoir**

Un adulte pourrait être responsable de la décision du niveau #1;
les enfants, celles des autres niveaux.

Pour obtenir son diplôme terminal de 'maternelle', un enfant devrait être capable de **réussir parfaitement** un test pratique de gestion des matières excédentaires.

RECOMMANDATION

QUE TOUTE MATIÈRE DE NIVEAU INFÉRIEUR NE PUISSE ÊTRE ACHEMINÉE DANS UN CENTRE RÉSERVÉ AU TRAITEMENT DE MATIÈRES DE NIVEAU SUPÉRIEUR.

Je ne peux que dénoncer le contenu de l'article #19 de l'Entente relative à la constitution de la régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles (etc.) - désormais appelée 'Entente' - qui oblige d'utiliser le dépotoir de la MRC pour la « totalité des matières résiduelles concernées recueillies et transportées par les municipalités... ». Cet article ne peut que décourager l'adoption de toute mesure visant à réduire le tonnage de déchets devant aboutir au dépotoir puisque les matières utilisables, recyclables ou compostables éventuellement interceptées sont considérées 'résiduelles' telles que définies dans l'Entente. Il en serait autrement si la notion de matières résiduelles était réservée aux seules vraies matières résiduelles.

CONTENANTS UTILISÉS POUR DISPOSER DES DÉCHETS

Tout en dénonçant la trop grande quantité de matières dites résiduelles, on tolère, on encourage même l'utilisation de contenants de grandeur disproportionnée qui ne sont qu'incitation à l'insouciance. Que dire des camions-compacteurs qui bouffent à peu près tout? Il fût un temps à Le Gardeur où il y avait une cueillette mensuelle des gros objets. Maintenant, si tu déménages le jour des vidanges, n'oublie pas ton sofa sur le bord de la rue, sinon ... tu vas le retrouver au fond du camion-compacteur!

RECOMMANDATION

QUE SOIT ÉTABLIE LA CAPACITÉ MAXIMALE D'UN CONTENANT POUVANT ÊTRE UTILISÉ POUR DISPOSER DES DÉCHETS;

QUE LES SUPER-BACS NE PUISSENT SERVIR QUE POUR LA DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES

C : MATIÈRES UTILISABLES

INVENTAIRE DES MATIÈRES UTILISABLES

Il me semble urgent d'établir la liste des matières utilisables qui font partie du 85% de matières qui aboutissent inutilement au dépotoir. Je préconise la formation d'un groupe d'experts qui auraient pour tâches d'établir cette liste et le cas échéant, de rédiger un recueil de suggestions pour d'autres usages. Ce groupe travaillerait sur le terrain et non confortablement assis derrière un pupitre dans une tour à bureaux. Sur une base expérimentale, pour un temps donné, le jour des vidanges, il verrait à précéder l'équipe chargée de la cueillette habituelle. Ces experts verraient à identifier les matières utilisables et à les déposer dans un camion-remorque, un 45 pieds par exemple, qui devancerait le camion-compacteur (je devine qu'à la fin de la journée, ce dernier serait à moitié vide).

Une telle équipe d'experts pourrait faire le même travail pour les matières excédentaires en provenance des commerces et des industries, peut-être même, sans qu'il ne soit nécessaire d'avoir un autre véhicule de transport, seule la destination du chargement serait différente. En effet, à partir du principe que les biens produits le sont à partir de matériaux de qualité, j'en déduis que les matières excédentaires ne sont habituellement qu'utilisables ou que recyclables. De plus, lors de mes discussions de corridor avec des gens du domaine de l'enfouissement, semble-t-il que beaucoup de biens tout à fait neufs seraient rendus inutilisables avant leur enfouissement afin de ne pas être mis sur le marché.ⁱ Pour garder les prix, comme pour le lait jeté à l'égout afin de pas payer d'amende suite à un dépassement de quotas? Des bottines neuves de l'armée, lacérées pour les rendre inutilisables auraient subi le même sort? Et j'en passe...

ⁱ Visite du dépotoir de Lachenaie (BFI), le 2003-02-19
Legris..doc

RECOMMANDATION

QUE LES MEMBRES DEVANT FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE D'IDENTIFIER LES MATIÈRES UTILISABLES SOIENT RECRUTÉS DANS UN BIDON-VILLE D'UN PAYS DU TIERS-MONDE (au Nicaragua, par exemple);

QUE LEUR TRAITEMENT SOIT AU MOINS ÉQUIVALENT A CELUI VERSÉ AUX PERSONNES VENUES DE L'ÉTRANGER (du Mexique, par exemple) POUR LA RÉCOLTE DE FRUITS ET DE LÉGUMES;

ET SURTOUT

QU'ILS SOIENT ASSURÉS DE RECEVOIR L'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE APPROPRIÉE AFIN DE SURMONTER L' INÉVITABLE CHOC PSYCHOLOGIQUE PROVOQUÉ PAR LA VUE DE NOTRE GASPILLAGE INSTITUTIONNALISÉ (notamment de la nourriture).

N.B. Je ne voudrais pas être celui qui aurait à leur expliquer que les restes de nourriture, c'est juste bon pour le compostage.

TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES ⁱⁱ

Une bonne partie de ce qui serait enfoui dans le dépotoir de Lachenaie provient de l'extérieur des 2 MRC limitrophes. La mode du 'passage de poubelles' s'est répandue un peu partout dans la province. Mais, pour les matières utilisables, selon l'avis du ministère, un site temporaire de transition n'a pas à répondre aux normes fixées pour le traitement des vraies matières résiduelles.

ⁱⁱDM130/L Réseau des ressourceries du Québec

RECOMMANDATION

QUE CHAQUE VILLE VOIT A DÉTERMINER, IMMÉDIATEMENT, UN LIEU SITUÉ SUR SON TERRITOIRE, LIEU OÙ SERONT TRAITÉES TOUTES LES MATIÈRES UTILISABLES;

QUE CE LIEU SOIT FACILEMENT ACCESSIBLE AUX CITOYENS AFIN DE LEUR PERMETTRE D'Y DÉPOSER LEURS MATIÈRES UTILISABLES ET CE, A DES HEURES D'OUVERTURE APPROPRIÉES, SURTOUT LES SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS DE CONGÉ;

QU'UN SYSTÈME DE CUEILLETTE FRÉQUENTE DES MATIÈRES UTILISABLES SOIT MIS EN PLACE IMMÉDIATEMENT.

Ces règles doivent s'appliquer dans chaque ville. C'est facilement réalisable, immédiatement. Le Ministère de l'environnement n'a pas à intervenir préalablement à l'installation d'un centre de recyclage.ⁱⁱⁱ C'est un début pour régler l'échange de poubelles entre les villes. C'est une façon de sensibiliser la population d'une ville au fait que ses déchets ne disparaissent pas comme par enchantement.

En visitant la 'Foire des Villages, en février 2003, je n'ai pas été étonné d'apprendre que le même phénomène existe ailleurs, par exemple dans la région de Drummonville-Plessisville. Déjà je savais que les poubelles de Le Gardeur et de Repentigny aboutissaient à...Joliette ! Pourquoi Joliette? Parce que ça coûterait moins cher vu qu'il n'y a pas de coûts rattachés à la récupération des biogaz. Donc ça coûte moins cher, parce qu'on pollue plus ! Connaissant un peu la théorie des 'dominos', je n'ai pas de peine à prédire que le BAPE a du pain sur la planche pour de nombreuses années à venir... (à peine 3 mois plus tard l'audience de Lachenaie, j'étais déjà rendu à Matane!

Avec ces recommandations, il n'y a rien de nouveau sinon qu'un système fonctionnel et structuré est mis en place. Pensons à ce qui existe déjà comme lieux de distribution des matières utilisables : la Saint-Vincent-de-Paul, les 'friperies', les centres de matériaux usagés, les centres de vente de meubles usagés, les 'pawn shops', les cours de 'scrap', les magasins d'antiquités, les magasins de surplus de l'armée, etc...

L'article #20 de l'Entente, établissant la propriété exclusive des matières résiduelles, confirme que le travail des 'recycleurs' qui interceptent ce qui est utilisable ou recyclable n'est pas considéré comme un moyen visant à diminuer la quantité des matières à enfouir, même s'il n'en coûte rien à la municipalité. On veut diminuer le tonnage d'un côté et on empêche de le faire de l'autre. Quelle logique! Et dire qu'un tribunal a déjà eu à trancher la question, à établir le principe de propriété dans une ville (Montréal) qui, simultanément, avait même institué une police des sacs verts!

Déjà, certains surplus de matières utilisables sont expédiés dans des pays du Tiers-Monde : par exemple lors de la cueillette de vélos ou de vêtements. Ce qui est nouveau, c'est la prise de conscience que le gaspillage actuel (enfouissement des matières utilisables) se fait en ignorant

ⁱⁱⁱDQ10/L question #2
Legris..doc

totale­ment les besoins des plus démunis d'ici et d'ailleurs.

Les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple. Je me souviens que, lors de sa démolition, les briques du Centre Paul-Sauvé avaient été concassées et réduites en poussière afin de servir, par exemple, pour l'établissement de terrains de tennis ou de sentiers pié­tonniers (peut-être pour faire oublier que l'édifice ne datait que d'une trentaine d'années). A Le Gardeur, les abris de la piste cyclable ont été érigés à l'aide de matériel réutilisé. Pourquoi lors de la réfection de rues ou de routes, l'asphalte 'décapée' ne serait-elle pas réutilisée alors qu'il se vend une machine pour la re-conditionner, par exemple pour paver des pistes cyclables ou des sentiers pié­tonniers? Et pourquoi pas des trottoirs? Et le matériel de fondation des routes, bon seulement pour du remplissage?

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UNE POLITIQUE AFIN D'INCITER LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX OU PARA-GOUVERNEMENTAUX A UTILISER DES MATIÈRES UTILISABLES TOUTES LES FOIS QUE L'OCCASION SE PRÉSENTE.

D : TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

La Commission de l'environnement de la CMM siégeait au moment même où se déroulait la première partie des auditions du BAPE à Lachenaie (fin janvier 2003). La lecture des compte-rendus dans les journaux m'ont fait craindre qu'on s'apprête à commettre la même erreur que celle dénoncée précédemment relativement à la notion de 'matières résiduelles'. On ne fait pas de distinction entre 'matières recyclables' et 'matières utilisables'. On se prépare à tout recycler comme actuellement, on enfouit tout. Recycler une matière utilisable, c'est une autre forme de **GASPILLAGE**, qui en plus, coûte plus cher. Il n'y a pas de comparaison à faire entre les coûts de RÉUTILISATION et les coûts de RECYCLAGE.

Seulement à titre d'exemples de GASPILLAGE, la liste pourrait être longue chacun y ajoutant du sien, j'aimerais parler des emballages, des contenants de liquide, des circulaires ou des encarts publicitaires.

EMBALLAGES

Pour les Fêtes, j'ai acheté à ma petite-fille un logiciel pédagogique: un CD dans sa boîte de plastique, elle-même habilement insérée dans un carton ondulé au moins quatre fois trop grand, lui-même placé dans une boîte, elle-même protégée par un papier cellophane, le tout mis dans un sac en plastique lors du paiement à la caisse. Quand j'ai voulu installer le CD, ne trouvant pas le manuel d'instructions annoncé, j'ai failli rapporter le tout au magasin. Heureusement que non, puisque... pendant que la petite apprivoisait le logiciel, j'ai découvert le manuel d'instructions inséré dans le couvercle de la boîte de plastique! Il me faudrait en acheter plus souvent : je sais maintenant! On peut facilement dire : « L'industrie de l'emballage s'est emballée »!

CONTENANTS

Règle générale, comme dans le temps, la bière est embouteillée dans des contenants de verre consignés que l'on rapporte chez le marchand ou, modernité voulant, dans des contenants en aluminium, tout autant consignés. Quant au vin, comme dans le temps, il est mis en bouteilles, celles-ci, à moins d'être réutilisées lors de l'achat de vin en vrac, se retrouvent soit dans le bac de recyclage, soit au dépotoir. Les boissons gazeuses sont mises de plus en plus dans des contenants de plastique ou dans des cannettes consignés. Pourquoi le lait n'est-il plus mis dans des bouteilles de verre réutilisables? Et les jus?

RECOMMANDATION

QUE DANS UN PREMIER TEMPS, SEULS LES CONTENANTS CONSIGNÉS, FAITS DE VERRE OU DE MATÉRIEL RECYCLABLE, SOIENT AUTORISÉS POUR L'EMBOUTEILLAGE;

QUE PAR LA SUITE, LES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE SOIENT INTERDITS.

J'ai cru comprendre que le Gouvernement envisageait imposer une nouvelle taxe aux industries de l'emballage, de la publicité ou de l'enfouissement, comme si ça allait changer quelque chose. Je m'oppose à une telle mesure puisqu'au bout du compte, c'est le contribuable-consommateur qui va écoper, ces nouvelles taxes étant inmanquablement intégrées au prix des biens achetés. Je crois plutôt préférable l'adoption d'un règlement qui obligerait les organismes visés à inscrire le coût de l'emballage, du contenant ou de la circulaire. Ainsi, le consommateur serait en mesure de voir ce que ces facteurs de pollution représentent sur son porte-feuille. Par exemple, la très belle publicité de Bell, très étudiée, très sophistiquée que je reçois sans l'avoir sollicitée : qu'est-ce que ça me coûte surtout quand les augmentations de tarifs sont justifiées par d'autres motifs? Et les circulaires de la SAQ (sur papier glacé, qualité magazine) pour annoncer les produits d'un monopole d'État? J'aimerais ne pas les recevoir et obtenir un rabais équivalent à leurs coûts de production même si ce n'était que quelques 'cennes'.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UN RÈGLEMENT RENDANT OBLIGATOIRE LA DIVULGATION DU COÛT DE L'EMBALLAGE, DU CONTENANT OU DU SUPPORT PUBLICITAIRE ÉCRIT AFIN QUE LE CONSOMMATEUR PUISSE SE RENDRE COMPTE DE CE QU'ILS LUI EN COÛTENT.

Tel que recommandé pour les matières utilisables, les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple en favorisant l'utilisation de 'matières recyclables'.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UNE POLITIQUE AFIN D'INCITER LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX OU PARA-GOUVERNEMENTAUX A UTILISER DES MATIÈRES RECYCLABLES TOUTES LES FOIS QUE L'OCCASION SE PRÉSENTE.

Et pourquoi pas instaurer ou développer un programme de collectes sélectives pour certaines matières, à certaines périodes de l'année? Par exemple, les branches ou les 'débarras' apparaissant habituellement lors de la collecte suivant les fins de semaine allongées par un congé férié? Ça pourrait donner un quelconque signal qu'on se soucie du problème et avoir un effet d'entraînement.

RECOMMANDATION

QU'UN PROGRAMME DE CUEILLETES CYCLIQUES DE MATIÈRES SPÉCIFIQUEMENT IDENTIFIÉES, RECYCLABLES OU UTILISABLES, SOIT MIS EN PLACE IMMÉDIATEMENT.

E : TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES^{iv}

Comme beaucoup d'autres, je suis étonné d'apprendre qu'aucune étude n'a été menée quant au mode d'élimination des 'matières résiduelles'. J'ai été tout aussi étonné d'apprendre qu'il ne se faisait pas de compostage et encore plus d'apprendre que la seule solution envisagée était l'enfouissement. On met en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles' quand ce qui nécessite toutes ces installations, c'est l'enfouissement des matières putrescibles, sources du jus de fermentation et des gaz à 'odeur d'œufs pourris'? C'est un des commissaires affectés au dossier de Lachenaie qui a souligné cette réalité en questionnant le représentant d'Enviromondial quant à l'utilité de sa 'centrale productrice d'énergie à partir de la gazéification des déchets' advenant que le programme de récupération (65%) soit un succès.^v Comme preuve additionnelle, est-il besoin d'ajouter que Montréal a réservé l'espace encore disponible d'un de ses sites (Saint-Michel) aux seules 'matières sèches', toutes ses matières putrescibles étant acheminées dans les dépotoirs de ses lointaines banlieues, dont Lachenaie ?

COMPOSTAGE

Le compostage des matières putrescibles, bien fait, réglerait ces deux problèmes.

A l'échelle individuelle, notre tas de compostage domestique ne cause pas de problèmes d'odeurs quand on y dépose au fur et à mesure la matière 'fraîche'. J'ai déjà fait l'expérience (une seule fois!) d'y déposer le contenu de sacs de gazon vieilli de quelques jours : c'était digne du tas de fumier des 13 vaches de mon oncle.

Le cas échéant, s'il faut un plus grand site, l'expertise de la ville de Laval qui expérimente le

^{iv}DM-118/L Association québécoise des industriels du compostage

^v DT15/L pp 27-28, présentation du mémoire d'Enviromondial
Legris..doc

compostage de certains résidus, pourrait être utile.^{vi} Déjà on sait que l'entreposage dans des contenants fermés, sacs de poubelles, fût-il de quelques jours seulement, est source de problèmes majeurs d'odeurs. Le début du processus doit donc se faire au lieu d'origine avant tout transport dans un autre lieu.

Dans la région de Matane, il y a une usine de crevettes et des usines générant des résidus de bois. À Corner Brook, Terre-Neuve, ils traitent les résidus provenant de ces industries et ils produisent du compost qu'ils vendent à travers le monde : un million de sacs ! Durée du compostage : quatre (4) mois.^{vii}

En Alberta, une ferme communautaire utilise un système de recyclage de lisier, procédé inventé au Luxembourg pour traiter le lisier de porc, le fumier de vaches et le crottin de moutons. Procédé qui diminue les odeurs de 80%; qui permet de produire de l'électricité; qui génère de la chaleur pouvant chauffer des installations ou le jus de décharge; qui donne de l'eau potable; et dont les résidus servent d'engrais. Durée du processus : un (1) mois.^{viii}

F : ARGUMENTS SUBSIDIAIRES

Tout ce qui précède va dans le sens de l'élimination de l'enfouissement comme mode de traitement des matières résiduelles : qu'elles soient utilisables, recyclables ou compostables, elles sont traitées différemment selon leur nature.

Mais s'il fallait maintenir des lieux sophistiqués, encore faudrait-il les gérer efficacement, en se posant quelques questions. Pour certaines matières, il faut un plus grand nombre d'années avant qu'elles ne se décomposent. Ce n'est pas une raison de les enfouir pêle-mêle, sans égards à leur 'durée de décomposition' et de ne pas faire une certaine rotation dans l'utilisation du site une fois que les matières enfouies dans une cellule sont devenues inertes. Quand la forêt était considérée comme une ressource inépuisable, on ne se préoccupait pas : on ne faisait que des coupes à blanc. Maintenant, on fait des rotations, dit-on!

RECOMMANDATION
QUE LES DÉPOTOIRS SOIENT SUBDIVISÉS EN PARCELLES DE FAÇON A RÉUTILISER UNE PARCELLE DONT LES MATIÈRES ENFOUIES SONT DEVENUES 'INERTES'.

RECOMMANDATION
QUE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LES PARCELLES CONTIENNENT DES MATIÈRES DE MÊME DURÉE DE VIE AFIN DE POUVOIR LES RÉUTILISER DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

Plusieurs terrains de camping utilisent deux sortes de poubelles: une pour les matières 'humides' et l'autre, pour les matières 'sèches'. J'ose imaginer que leur contenu n'est pas enfoui dans la même

^{vi} La Presse, 12 mai 2003, p.B7

^{vii} Radio-Canada, 'La semaine verte', Émission du 26 janvier 2003

^{viii} Radio-Canada, 'La semaine verte', Émission du 16 mars 2003

parcelle du dépotoir.

GESTION DES ODEURS

Dans l'étude d'impact, les odeurs sont considérées comme facteur 'négligeable'. Pourtant, même quand elles ne sont pas fortes, elles sont facilement perceptibles. Pas besoin d'un 'nez électronique'. Elles ont un effet sur l'humain et sont un facteur de stress : la documentation scientifique existe.^{ix} Indépendamment de cela, l'appréciation de leur perception peut varier d'un nez à l'autre. Aussi, le cas échéant, afin que les plaintes soient toujours reçues avec empathie, il serait bon que l'événement à l'origine soit également connu du plaignant et du responsable des plaintes. Pour cela, il suffit de bien localiser les locaux administratifs du promoteur.

RECOMMANDATION

QUE LES LOCAUX ADMINISTRATIFS DU PROMOTEUR SOIT SITUÉS SUR LE TERRAIN DU DÉPOTOIR, ET OBLIGATOIREMENT, EN AVAL DU SECTEUR D'ENFOUISSEMENT DANS L'AXE DU CORRIDOR DES VENTS DOMINANTS.

GASPILLAGE D'ÉNERGIE

Au moment même où une demande d'agrandissement est faite, d'après les informations fournies, il s'avère qu'une forte partie de l'énergie dégagée par le site est perdue: on produit 4 mégawatts d'électricité et on en brûlerait 6 mégawatts dans les 'torchères' (pouvant chauffer au moins 2000 maisons), faute de débouchés (notamment à cause des restrictions d'Hydro-Québec - BFI, petit producteur d'électricité, ne peut même pas utiliser sa propre électricité pour ses locaux administratifs-).^x C'est un exemple additionnel de GASPILLAGE sur une très grande échelle. L'agrandissement du site ne ferait qu'amplifier ce phénomène. Pourquoi ne pas intégrer quelque chose d'autre au dépotoir de façon à optimiser l'utilisation de l'énergie actuellement dégagée? J'ai déjà entendu parler de la possibilité d'installer des serres. Je crois que c'est un domaine où des subventions sont allouées, notamment pour pallier aux coûts de chauffage, alors que des gaz sont brûlés à perte à Lachenaie. Il faut qu'un dépotoir devienne une source d'énergie, placé au centre d'un parc industriel.

RECOMMANDATION

QUE LA PARTIE NORD DU DÉPOTOIR SERVE À ÉTABLIR DES ENTREPRISES SOUS UNE FORME DE PARTENARIAT, privé-public, privé-privé, AFIN D'OPTIMISER L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE RÉCUPÉRÉE DES GAZ ACTUELLEMENT DÉGAGÉS.

QUE L'ÉTABLISSEMENT DE TOUT DÉPOTOIR NE SOIT POSSIBLE QU'À LA CONDITION QU'Y SOIT JUMELÉ L'ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISES ASSURANT LA COMPLÈTE CONSOMMATION DES GAZ DÉGAGÉS.

^{ix}DM-105/L Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière
^x Visite du dépotoir (op.cit)

G : QUELQUES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE... simili-démocratie

PIEUVRE GOUVERNEMENTALE

Je ne peux ignorer le manque de communications entre les différents tentacules de l'appareil gouvernemental. En temps normal, on dit «La main gauche ignore ce que fait la main droite». Dans le présent dossier, il faut plutôt dire : «la tentacule X ignore ce que fait la tentacule Y, qui ignore ce que fait la tentacule Z, qui ignore ce que fait la tentacule X».

CPTA

Jadis, j'ai fait confiance au travail de la Commission de la protection du territoire agricole qui agissait avec fermeté (en paroles) dans d'autres dossiers «La zone blanche pour Le Gardeur permet d'atteindre une population de 25,000 âmes: pas plus de 'blanc'!»; «on ferme le '3ème neuf' du golf du Domaine de Rouville: c'est situé dans la zone agricole!». Mais, je me rends compte qu'elle a dézonné une partie du terrain concerné par l'établissement du dépotoir, sans consultation, sans audiences publiques, sans avis du Ministère de l'Environnement. Pourquoi encore cette mollesse alors qu'elle avait rejeté de nombreuses autres demandes pour des motifs tout aussi louables? Malgré qu'elle avait le pouvoir de maintenir son credo, sans avoir de fardeau de preuve à surmonter, elle a permis que s'ouvre la boîte de Pandore avec le résultat que l'on voit actuellement. On fait croire à la population que l'on veille au grain alors que ce n'est pas le cas: la porte est barrée à double tour mais...pas pour tous. C'est de la pure hypocrisie.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Et fait tout aussi impressionnant, sinon plus, c'est même une constante remarquée tout au long de la première semaine d'auditions: le Ministère de l'Environnement semble bien s'accommoder de la chose. Il n'aurait pas eu à être consulté? Le voulait-il? Le veut-il? Le voudrait-il?^{xi} (Lachenaie)

Et que dire du refus de déposer un projet de règlement concernant les paramètres relatifs aux eaux de surface ou souterraines, sans avoir reçu préalablement l'autorisation sous prétexte qu'un document n'était pas officiel alors que le promoteur avait déjà été informé des modifications à venir?^{xii} ? La question à se poser n'est pas tant se savoir si le Ministère et le promoteur font chambre à part, mais bien s'ils partagent la même couchette. On est en droit de se demander si la décision de 'supra régionaliser l'élimination des déchets' n'est pas déjà prise puisque le ministère semble vouloir étendre à la province la méthode prévue pour les grands centres urbains exportateurs de leurs poubelles ailleurs. (Matane)

VILLE DE TERREBONNE

La ville de Terrebonne (Lachenaie) aurait le pouvoir de modifier le zonage du terrain concerné par l'agrandissement, le processus n'est pas clair (soit par un 'spot zoning', soit lors de l'adoption du SAR).^{xiii} Dans le premier cas, seuls les propriétaires des zones contiguës de Terrebonne auraient un mot à dire. Et ceux de Charlemagne? Et ceux de Le Gardeur? Et ceux de Mascouche? Dans le second cas, ça serait l'ensemble de la population de Terrebonne. Et celle de Charlemagne? Et celle de Le Gardeur? Et celle de Mascouche? La décence la plus élémentaire voudrait qu'on attende la

^{xi} DT-9/L p.64 et DQ-27.1,

^{xii} DT3/M pp72-78

^{xiii} DT-8/L, pp. 75 à 77

décision du Ministre dans le présent dossier avant de procéder à un changement d'utilisation (excavation à enfouissement)^{xiv} d'autant plus que rien n'oblige la ville à le faire. Pourquoi s'embarrasser des citoyens du bassin versant surtout quand ils ne pèsent pas lourd lors d'un scrutin? «Des taxes, c'est important! Ça permet le progrès! Ça permet de se payer un chef de cabinet!». Si on rétablissait les postes de péages avec perception manuelle, j'aurais des noms à suggérer, d'excellents percepteurs de taxes qui n'ont que cela en tête!^{xv}

La situation géographique du dépotoir, situé aux limites de quatre villes et de deux MRC, permet de mettre en lumière l'incohérence du système (une autre!). C'est une seule ville qui décide de l'usage d'un terrain (régé par la Loi sur l'Environnement) et qui collecte les taxes alors que, c'est la population du bassin, contribuable dans d'autres villes, qui en subit les inconvénients, sans avoir un mot à dire (sauf pour un faible nombre habitant, et lui-même minoritaire, à Terrebonne).

Ce n'est qu'au moment où l'on tente de faire sauter le troisième et dernier cadenas que les citoyens peuvent se faire entendre. En termes de base-ball, on pourrait dire qu'ils ont deux prises contre eux. Il faut quand même garder espoir : il est possible d'atteindre le premier but... même sur une 3ème prise échappée par le receveur!

VILLE DE MATANE ET MRC DE MATANE

Bien avant la constitution de la régie, des modifications ont été apportées à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement en prévision de l'établissement du dépotoir.^{xvi} La ville de Matane avait le pouvoir de modifier le zonage du terrain et son usage. Elle l'a fait, en sourdine, tout en prenant soin de ne pas préciser l'usage envisagé : un dépotoir supra régional pour l'usage des 4 MRC. «Des taxes, c'est important! Ça permet le progrès! On sauve sur les coûts de transport. On fait des économies de 43 belles 'piasses' par année (le coût d'un litre d'essence par semaine!)».

Et dire que dans le dossier de Lachenaie, des intervenants avaient suggéré de retirer le domaine des dépotoirs des mains de l'entreprise privée et de le confier à des organismes publics, plus soucieux de la population. «Digitu in oculo» dirait l'autre! C'est du pareil au même, ou pire. Comme pour une entreprise privée, seuls l'aspect économique et le tonnage sont objets de préoccupation.

BAPE (Matane)

Plus d'une fois le président de la Commission a eu à préciser que son rapport n'était pas déjà rédigé. Je ne doute pas de son honnêteté ni de sa sincérité. La présidente de la commission de l'audition du dossier de Lachenaie avait elle-même pris la peine de mentionner : « Parallèlement à la partie publique de cette procédure menée par le BAPE, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse du dossier. Et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres ... ».^{xvii}

En voici la portée, la réelle importance accordée au BAPE, tel que démontré par des faits antérieurs dans le dossier de la première demande d'agrandissement en 1995 :

1. Dans son rapport d'analyse environnementale, le ministère de l'environnement mentionne à

^{xiv} DT-8/L, idem et DT-14, pp.33-36

^{xv} Journal L'Artisan, 1995-03-14, Marcel Therrien, maire, p.2

^{xvi} PR3.2/M Étude d'impact pp3-4,

^{xvii} DT10/L p.4, audition du 5 mars 2003

peine le BAPE et il ne fait aucune analyse critique de ses principales recommandations ou ne motive la sienne de ne pas en tenir compte. Fait troublant, l'existence de ce rapport n'a été connue uniquement parce qu'il a été annexé dans le mémoire d'un groupe requérant la tenue d'audiences publiques.^{xviii}

2. La note explicative du ministre au Conseil des ministres mentionnait laconiquement : «Le rapport de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement arrive à la conclusion que le projet est aussi acceptable à certaines conditions»^{xix}. Fait presque aussi troublant, il m'a fallu intervenir plus d'une fois avant que cette note soit placée au dossier . . . deux mois après la demande initiale.

Quelles étaient ces conditions?

1. N'autoriser que 470 000t/a des 870 000t/a demandées, soit l'application de l'objectif visé à l'époque de récupérer 50%;
2. limiter l'usage du site aux 2 MRC limitrophes au dépotoir (L'assomption et Des Moulins) excluant dès lors la CUM et Laval.

En ignorant la première recommandation, le message du ministre était clair : « On a politique visant à diminuer la quantité des matières enfouies mais, on ne fait rien pour l'appliquer ».

Je ne doute pas de l'honnêteté ni de la sincérité de membres de la Commission, mais ces faits sont de nature à bien saisir la réelle importance accordée au BAPE, relégué au rôle d'amuseur du public pendant que les décisions sont déjà prises ailleurs. Faudrait-il pour autant décider de l'abolir? Je réponds « NON ». J'en suis à mon deuxième mémoire, d'autant plus que le premier fut présenté comme un journal de bord, rédigé au gré des soubresauts, au fur et à mesure que je découvrais ce qui s'était passé en 1995 dont le dossier de 2003 était la copie conforme. Le présent texte a été dépouillé de cet aspect.

Je dis « NON » à l'abolition du BAPE parce que :

1. Les audiences publiques permettent d'avoir accès à des informations qui autrement seraient pratiquement inaccessibles, déjà qu'à lire le compte-rendu des auditions de la première partie, on voit qu'à l'occasion, un 'flou artistique' est savamment entretenu. Dans le dossier de Lachenaie, jamais il n'avait été question des 100 000 tonnes de 'fluff' utilisées annuellement comme matière de recouvrement (on parlait de terre de qualité inférieure à celle du sable).
2. A tout le moins, ces audiences sont de nature à démasquer le genre de système dans lequel nous vivons, système où on donne l'illusion au peuple qu'il a son mot à dire, qu'il participe alors que ce n'est pas le cas. Ce que j'appelle une 'démocrature', système contrôlé par un petit groupe préoccupé uniquement par ses propres intérêts.
3. Le BAPE permet aussi aux citoyens de se défouler. En fait, c'est la version québécoise du 'Mur des lamentations'. Sûrement qu'une recherche sérieuse faite par des psychologues saurait démontrer que le trop plein de frustrations alors déversées favorise un mieux-être et évite des auto-mutilations dans les cas de désarroi extrême.
4. Au cas où ...les décisions ne seraient pas déjà prises!

J'ai remarqué un manque de confiance envers le BAPE : même les experts présents étaient identifiés

^{xviii} DM38.2/L Rapport d'analyse environnementale

^{xix} DQ11.2/L Motifs soumis au Conseil des ministres, décret 1995

au promoteur requérant l'établissement du dépotoir. Je n'ai pas de nez électronique mais, c'est un autre signal que notre démocratie est mal en point. Les décisions prises en catimini par la CPTA ne peuvent que susciter pareille méfiance envers les organismes gouvernementaux. Et que dire des élus? A la lumière de leurs comportements dans le présent dossier, peuvent-ils comprendre les résultats constants de sondages, comprendre pourquoi ils se placent plus bas que les vendeurs de 'chars' usagés dans l'échelle de confiance de la population?

RECOMMANDATION

QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT SOIT DÉSIGNÉ COMME MAÎTRE-D'OEUVRE POUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT AVEC MANDAT DE JOUER UN RÔLE PRO-ACTIF;

QUE TOUT PROJET ASSUJETTI AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT SOIT D'ABORD AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT PRÉALABLEMENT A TOUTE DÉCISION D'UN AUTRE MINISTÈRE OU D'UNE VILLE;

QUE TOUT RÈGLEMENT OU TOUTE MODIFICATION DE RÈGLEMENT D'UNE VILLE SOIT SOUMIS A L'APPROBATION DE LA POPULATION HABITANT LE BASSIN VERSANT, SANS ÉGARDS A LA VILLE D'APPARTENANCE.

H : CERTAINS ASPECTS ÉCONOMIQUES

Je suis étonné (pas vraiment), d'entendre claironner qu'on ne peut faire autrement, qu'on n'a pas les moyens, qu'il en coûterait beaucoup trop cher. On prône la théorie des 'économies d'échelle' alors que dans le cas présent, la mise en commun des vidanges engendre plutôt des 'coûts d'échelle'. En ce qui me concerne, le problème n'est pas d'ordre financier. Comme dans le domaine de la santé, il est beaucoup dû aux modes de gestion déficients. Le laissez-faire a un prix qu'il faut payer un jour... c'est actuellement le cas. «Ce-n'est-qu'un-début, continuons-le...»

Il faut une volonté politique de régler le problème, un peu comme l'a fait l'Hôpital Juif de Montréal qui avait un des pires bulletins concernant la gestion de son service d'urgences. Un jour, quelqu'un a dit: «On règle le problème; il n'y a plus aucune - bonne - raison - acceptable pour ne pas le régler» ... et le problème est réglé. Leur façon de faire sert maintenant de référence dans les autres hôpitaux.

Je ne pense pas que ce soit avec des mesures étalées dans le temps qu'on y parviendra. Dans sa conclusion lors de l'audition de 1995, le BAPE soulignait que l'objectif de 50% de réduction fixé en 1989 pour l'an 2000 n'était atteint qu'à 5%. En 2003, alors qu'on en est à 15%, on vise 65% pour l'an 2008? : «Digitu in oculo» (bis). On semble être rendu à mi-chemin de l'étape alors qu'en réalité, quatorze (14) ans se sont écoulés depuis la première prise de conscience du problème en 1989. Sans même esquisser un sourire, on rassure la population en lui disant qu'en 2004 il y aura un plan qui va nous mener à destination! La personne qui se console en disant qu'avec une note de 12,5% on est dans la moyenne (des cancrs) 14,5%, ne mérite-t-elle pas de porter le bonnet d'âne tout comme cette autre personne, celle-là porteuse d'un doctorat en éducation, qui se 'pette les bretelles' parce que sa ville est au-dessus (17,5%) de cette moyenne? Dring-dring! la note de passage fixée à 50% est

maintenant rendue à 65%, sans oublier que c'est 85% qui est l'objectif ultime!

La méthode des 'petits pas...faits sur place' a fait ses preuves, au moins, essayons-en une autre! Il me semble que pour attraper un taureau, on ne fixe pas d'objectifs à moyen ou long terme: il faut prendre son courage et l'attraper par les deux cornes, tout de suite! Par une corne seulement ou par un bout de queue, c'est un échec garanti. Tu ne peux pas y parvenir en attrapant un nouveau petit bout à chaque jour. La solution du problème du traitement des matières excédentaires, ce n'est qu'une question de volonté de le résoudre et, en conséquence, de choix budgétaire. On l'a fait pour les pneus qui ne se rendent plus au dépotoir : pourquoi pas le même genre de décision pour toutes les matières constituant le 85% qui ne doit pas se rendre au dépotoir? Et pas demain : tout de suite.

COÛTS D'UN CENTRE LOCAL DE TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES (CLTMU)

La seule nouveauté dans tout ce qui précède, c'est d'intercepter les matières utilisables bien avant leur arrivée au dépotoir, le plus près possible de leur source. Le coût de traitement de ces matières est insignifiant à comparer à celui des matières recyclables ou des matières résiduelles. Dans chaque ville, ça prend un terrain (qui existe déjà) et une personne pour diriger les matières vers les sections appropriées ('containers', par exemple). Ainsi, chaque ville pourrait avoir son CLTMU (Centre Local de Traitement des Matières Utilisables, ce qu'on appelle éco-centre ou éco-parc dans un autre jargon. Ce nom serait plus conforme à la réalité que celui utilisé pour décrire les lieux d'enfouissement, (LET ou LES) quand on sait que cet enfouissement s'élève sur une hauteur de 20 mètres (6 étages) ou même 54 mètres (17 étages) au-dessus du niveau du sol. Au moins si on parlait de lieu d'empilement...

COÛTS DE TRANSFERT DES MATIÈRES UTILISABLES

On pourrait argumenter que le transfert des 'matières utilisables' va engendrer de nouveaux coûts, surtout si elles sont expédiées à l'étranger. C'est encore une raison pour ne pas faire.

Les coûts de transfert pour une utilisation locale pourraient être assumés par l'organisme receveur. A titre d'exemple, quand j'avais fait part à une connaissance, professeur en techniques administratives, de mon intention de m'installer sur une terre en vue d'y aménager une pépinière, il m'avait informé qu'il était lui-même propriétaire d'une telle entreprise. Une pépinière de frênes, parce que ce bois est utilisé pour la fabrication de manches de hockey, qu'il y avait là matière à faire un jour des profits intéressants. Afin de diminuer sa tâche, il avait décidé d'épandre du paillis autour de ses arbustes. Il fallait donc en trouver à bon prix. Il a réussi : alors qu'il s'apprêtait à déboursier de sa poche, une ville voisine de chez-lui...le payait pour qu'il transporte ailleurs (sur sa plantation) les résidus de cueillette des branches 'hachées', des feuilles mortes, etc....!

Il pourrait en être de même pour les coûts d'expédition à l'étranger. Avec un salaire, même de 600\$ par année,^{xx} personne ne songe à s'acheter une bicyclette valant 100\$. Les pays du Tiers-Monde produisent peu ou pas de biens de consommation : tout est importé, au prix en vigueur ici, auquel prix il faut ajouter les coûts de transport. Par contre, à la limite, s'ils n'avaient qu'à payer les coûts de

^{xx} La Presse, semaine du développement international, 2 au 8 février 2003, p.2
(Lachenaie2003-mémoire.wpd) 18

transport, ça pourrait être différent. Par exemple, Cyclo Nord-Sud^{xxi} fait la cueillette de bicyclettes en vue de les acheminer à l'étranger. Cet organisme demande, si possible, d'en défrayer le coût de transport: 10\$. J'ose imaginer que des ententes semblables sont possibles pour d'autres biens. D'ailleurs, un reportage au 'Point' de Radio-Canada^{xxii} a montré qu'un médecin recycle, en République dominicaine, du matériel hospitalier dont des 'stimulateurs cardiaques' ré-usinés, aseptisés et sans danger, qui valent 8 000\$/pièce, qui sont à usage unique, ici au pays, et qui se retrouvent à la poubelle. Il y en aurait pour des millions de dollars! Ce qui illustre, encore une fois, un autre double discours : d'un côté de la bouche, on dit qu'on a les moyens de mettre à la poubelle pour des millions et de l'autre, qu'il faut faire des compressions parce qu'on n'a pas les moyens!

Chose certaine, il y a sûrement beaucoup de personnes émigrées qui se feraient un plaisir d'établir les contacts avec leur pays d'origine. Personnellement, à la suite de l'ouragan Mitch qui avait dévasté le Nicaragua (recul additionnel de 50 ans), j'avais tenté de sensibiliser le conseil municipal en vue de mettre en place un projet d'entraide, SOLIDARITÉ LE GARDEUR. A ma première tentative, ce fût une fin de non-recevoir de la part du maire, grand gestionnaire qui ne voulait pas risquer les deniers publics (principalement, je ne demandais pas d'argent!). A la seconde, après un accueil poli du conseil, ma démarche s'est arrêtée à un fonctionnaire qui n'était même pas au courant, alors qu'il devait l'être, qui m'a remis une formule de demande de modification à ma charte (inexistante) d'organisme à but non lucratif? On dit: «Se faire tirer la chaîne!» (traduction libre de l'anglais).

A la limite, les subventions pour encourager le recyclage pourraient servir en partie pour l'expédition des 'matières utilisables'. Ou les subventions de l'ACDI dépensées en très grande partie ici-même, au pays : seules les miettes se rendent à la population des pays aidés après que leurs dirigeants se soient (trop souvent) servis! Chose certaine, si la barge de vidanges de New-York qui s'est promenée jusqu'en Amérique du Sud, n'avait contenue que des matières utilisables, on ne se demanderait pas encore où elle s'est perdue dans l'Atlantique!

COÛTS DU RECYCLAGE vs COÛTS DE L'ENFOUISSEMENT

Les coûts pour l'enfouissement, de l'ordre de 33\$/t, semblent privilégier cette méthode de traitement des 'matières résiduelles' et retarder le recours au recyclage dont les coûts sont évalués à 100\$/t.

coûts d'enfouissement < coûts de recyclage

Sans tenir compte des arguments relatifs aux coûts écologiques, je crois que l'équation est mal posée. Je suis d'avis qu'il faudrait plutôt considérer celle des coûts de recyclage comparés avec la somme des coûts pour l'enfouissement ET ceux pour la production d'une matière nouvelle. Sans avoir pu obtenir des chiffres plus détaillés et précis, il me semble aller de soi, qu'à sa face-même, le coût de recyclage est inférieur au coût de production quelle que soit la matière concernée. Alors, l'équation à considérer est celle-ci:

coûts de recyclage < coûts d'enfouissement + coûts de remplacement

^{xxi} Cyclo Nord-Sud, "www.cam.org"

^{xxii} Radio-Canada, 'Le Point', Émission du 3 juin 2003
(Lachenaie2003-mémoire.wpd)

COÛTS DU COMPOSTAGE

De plus en plus, les gens jardinent et s'occupent d'aménagement paysager. De plus en plus, aussi, on vend des sacs de terre noire dans les centres spécialisés, dans les centres de rénovation, même dans les marchés d'alimentation. Le coût habituel est de 5\$ pour 3 sacs: c'est presque donné! Si ces 3 sacs pèsent 50 livres, ça fait 200\$ la tonne! Si ce compost provient d'un dépotoir qui en produit, il faut ajouter le coût du transport des matières premières au dépotoir 68\$: presque rien! Conserver les matières premières dans un tas de compostage, ÇA COÛTE RIEN ! JUSTE LE TROUBLE DE LES Y DÉPOSER, LA...PLUTÔT QU'AU CHEMIN !

COÛTS DU TRIAGE A LA SOURCE

Combien coûterait la somme des fractions de seconde nécessaires à la prise de décision relative à la disposition des 'matières excédentaires'? Est-ce que je dépose cela avec les 'matières utilisables' en attendant la cueillette? Dans le grand bac à 'recyclage'? Sur le tas de compostage? Dans le contenant de déchets secs? Dans le petit contenant de déchets humides? Quel en est le coût quand ces décisions individuelles se prennent au dépotoir, lors du triage afin de démêler et de remettre les matières excédentaires un peu dans l'état où elles étaient avant d'être abandonnées à la 'rue'?

COÛTS DU TRANSPORT

L'argument avancé pour situer le site à Matane repose sur les économies des coûts de transport réalisés en raison de la proximité du site, sans qu'aucun chiffre précis ne soit mentionné. C'est le seul motif invoqué, difficile à croire (habituellement dans des cas semblables, il y a quelque chose d'autre, inavouable). Comme on semble tenir à l'établissement d'un site supra régional, le choix d'un autre site à l'intérieur des terres ne ferait que modifier quelque peu le coût pour Matane, le coût moyen de transport demeurant presque le même pour les 4 MRC. Mais, tenant compte qu'un camion contient 10 tonnes, quel serait ce coût additionnel pour chaque tonne transportée?

Afin de tirer la question au clair, il suffirait de regarder le contenu de contrats contenant une clause à cet effet. Dans le dossier de Lachenaie, il en a été question.^{xxiii} En pratique, sans que ce soit une référence absolue, d'autres villes qui ne regardent peut-être pas à la dépense, elles, ne tiennent pas compte des coûts de transport additionnels : Montréal et Laval ont fermé tous leurs dépotoirs et exportent leurs poubelles en dehors de leurs territoires, dans des banlieues situées à plusieurs kilomètres; Repentigny et Le Gardeur qui se plaignent des inconvénients du dépotoir de Lachenaie acheminent leurs poubelles à Joliette (à une trentaine de km); Mascouche dont l'usine d'épuration traite le jus de décharge du dépotoir achemine ses vidanges à Sainte-Sophie; les vidanges de certaines villes de la Montérégie transitent par Montréal avant d'aboutir à Lachenaie. Est-il besoin d'ajouter que les temps de déplacement dans région montréalaise ne sont pas comparables à ceux pour une même distance dans la région de Matane, et malgré tout...?

Tout cela étant dit, plutôt que de s'attarder à des économies de bouts de chandelles, a-t-on évalué les coûts du transport des seules véritables matières résiduelles, même à quelques kilomètres plus éloignés du nez de la population du bassin versant?

^{xxiii} DQ25/LCommunauté métropolitaine de Montréal, statistiques-contrats (Lachenaie2003-mémoire.wpd)

COÛTS DU GASPILLAGE

J'ai trop souvent vu des directeurs de finances défendre leurs deux colonnes (revenus-dépenses), ignorant et passant sous silence des coûts cachés, des coûts indirects, difficilement évaluables, mais bien réels. Quels sont les coûts du gaspillage? Quels en sont les coûts environnementaux, les coûts sociaux, les coûts humains? La tonne de matières 'utilisables', 'recyclables' ou 'compostables' que l'on transporte, que l'on enfouit, qui dégage des biogaz que l'on brûle et rejette à perte dans l'atmosphère et qui ont des effets pas trop étudiés sur l'environnement y compris sur la population du bassin versant, qui provoque la tenue d'audiences publiques sur l'environnement et tout son gréement, qui... qui... qui... : c'est quoi le coût réel de cette tonne de matières?

Avons-nous les moyens de mettre en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles' quand 85% de ces matières n'ont pas à être enfouies ou incinérées? J'en profite pour signaler que la mise en place d'une solution alléchante du type 'centrale productrice d'énergie à partir de la gazéification des déchets' est du même ordre : elle règle bien des problèmes mais a la faiblesse d'être un autre mode de gaspillage puisqu'elle 'bouffe' tout de façon identique, que ce soit utilisable, recyclable ou compostable . Par contre, ça pourrait être une excellente solution pour le 15% de réels déchets. Les chantres des 'économies d'échelle' pourraient se rendre facilement compte qu'il en coûterait moins cher, beaucoup moins cher, de ne traiter que ce 15% de déchets, quelle que soit la méthode utilisée.

Avons-nous les moyens de mettre en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles' quand ce qui nécessite toutes ces installations, c'est l'enfouissement des matières putrescibles, sources du jus de fermentation et des gaz à 'odeur d'oeufs pourris' et que le compostage de ces matières, bien fait, réglerait ces deux problèmes?

Avons-nous les moyens de nous payer ce GASPILLAGE ? Heureusement, il est encore temps que le 'bon sens' prenne le dessus!

I : SOLUTIONS ENVISAGÉES (Lachenaie)

SOLUTION DE TYPE TECHNOCRATIQUE

À la lumière de la présentation faite par la compagnie, je crains qu'une décision de type technocratique ne soit prise en ne considérant que le respect des normes, que la modernité des méthodes utilisées (des plus petits dépotoirs ne favorisant pas la rentabilité d'équipements très sophistiqués) sans égards pour l'environnement y compris la population habitant le bassin versant.

D'autant plus, que le dossier actuel ressemble étrangement à celui de 1995, que les conseillers du Ministre et que la culture du ministère (normes, statistiques, ppm?, etc.) doivent être probablement encore les mêmes, que ce sont à peu près les trois mêmes députés, encore du même parti au pouvoir, rêvant probablement et encore de 'chauffeur et limousine' (ça aide à se taire), qu'il n'y a pas de raison de croire que le "chloroforme" ne fait plus effet...

Et si le passé est garant de l'avenir, pourquoi pas, le cas échéant, outre-passer encore une fois les recommandations du BAPE et décréter non pas UN MILLION de tonnes mais, DEUX ou TROIS MILLIONS de tonnes, de façon à raccourcir au maximum le délai prévu de 25 ans? Ainsi, on

pourrait avoir plus rapidement notre montagne (le Mont DÉPOTOIR) qui deviendrait un centre récréo-touristique, comprenant une école de ski ou de planche à neige, et pourquoi pas des ‘tunnels vitrés’ permettant de voir de près, en un seul lieu, les ‘restes’ de Montréal, de Toronto ou de New-York (des règlements, ça se change!)? On pourrait organiser des forfaits-voyages, agrandir l’aéroport de Mascouche, construire des hôtels, augmenter le nombre de sites de restauration incluant des ‘bed-and-breakfast’, construire un musée (peut-être un deuxième de type : ‘Juste pour rire’), et des boutiques de vente d’artefacts ou de cannettes de bio-gaz, etc...: **ÇA SERAIT BON POUR L’ÉCONOMIE LOCALE, ÇA CRÉERAIT DES EMPLOIS!** Et, pourquoi pas une statue avec un visage à deux faces ... celles de chaque ministre ayant contribué, chacun à sa façon, à la mise en place de cette montagne, unique au monde?

SOLUTION PRIVILÉGIÉE

A mon avis, la décision à prendre doit tenir compte immédiatement des objectifs de récupération visés pour 2008 (60%) et tenir compte de la population du bassin versant du dépotoir.

- 970 000 tonnes, c’est près de 1 million (ça fait moins peur comme les prix de vente à 9,99\$). Si 85% des matières n’ont pas à y être enfouies, on pourrait même parler de 150,000 tonnes pour les MRC de l’Assomption et Des Moulins.

Car...

- de dépotoir municipal, on est passé à dépotoir régional, à dépotoir métropolitain, à dépotoir grand métropolitain, bientôt à dépotoir provincial et pourquoi pas, à dépotoir national ou international? Si le site répond aux normes, il n’y a pas de limites: BFI ne demande que du tonnage, peu importe la provenance des matières résiduelles. Son mandat, c’est d’enfouir, pas de réglementer la gestion des déchets. Il est temps que le **«Pas dans ma cour»** cède la place à **«Chacun sa poubelle dans sa cour»**.^{xxiv}

Mais...

- préalablement il faudrait qu’on décide que c’est Lachenaie qui doit servir de dépotoir régional...après consultation de la population du bassin versant. **«La poubelle, chacun son tour»** ou **«La poubelle, pas tout le temps dans ma cour»** serait peut-être une bonne idée? L’étude faite pour la MRC de l’Assomption privilégie quand même deux autres sites^{xxv}, non attenants à une zone densément urbanisée!^{xxvi} Pareille étude pour la MRC Des Moulins?

Afin de compléter cette proposition qui ne peut que satisfaire qu’une des parties (la population du bassin versant), il faut y ajouter une volet qui serait de nature à satisfaire l’entreprise. Le site actuel, qui occupe la demie de sa propriété a atteint sa pleine capacité, dégage déjà plus d’énergie que nécessaire (au moins 6 mégawatts sont brûlés en pure perte). Il faut donc que la partie ‘nord’ serve à une autre fin, par l’établissement d’entreprises qui utiliseraient l’excédent d’énergie. D’une part, BFI pourrait vendre à profit cette énergie. D’autre part, comme elle a l’expertise et que sa vocation première est de traiter les ‘matières résiduelles’, elle pourrait s’installer sur un autre site, intégré dès le départ à une autre entreprise, afin d’y poursuivre sa ‘business’. Le Gouvernement pourrait même favoriser un échange de terrains, de gré à gré et accélérer le processus d’autorisation.

^{xxiv}DM-98 Mary-Ann McCarron

^{xxv} DB-35, Dessau environnement Ltée, p.65

^{xxvi} DB-47, Schéma d’aménagement révisé de remplacement, p.113
(Lachenaie2003-mémoire.wpd)

C'est une solution de type 'gagnant-gagnant': la population peut espérer bénéficier d'une meilleure qualité de vie, l'entreprise continuer à faire des profits et profiter de sa 'business' et le Gouvernement, se débarrasser d'une ... 'poubelle' chaude!

Et...

- dans la pire des hypothèses, même si la population riveraine consentait à vivre à proximité du dépôt des poubelles d'ailleurs - (l'idée d'une compensation monétaire me fait penser: «Avec de l'argent, on peut tout faire; FAIRE TAIRE, mais aussi, FAIRE FAIRE» validant peut-être une autre légende urbaine concernant les 'enveloppes secrètes!') - il ne faudrait enfouir que les réelles 'matières résiduelles'.

Nous n'avons pas le droit de continuer à enfouir les matières utilisables et les matières recyclables sans égards pour les plus démunis des nôtres ou d'ailleurs. Continuer, serait IMMORAL! Continuer, serait SCANDALEUX!

La JUSTICE INFINIE pourrait aussi prendre la forme du PARTAGE, non pas de nos richesses, mais juste de la PARTIE UTILISABLE de nos VIDANGES.

J'espère que les décideurs locaux n'attendront pas la recommandation de la Commission ou la décision du ministre avant d'arrêter de se traîner les pieds. Ils ont le pouvoir et le devoir de prendre les mesures appropriées pour mettre fin immédiatement au GASPILLAGE. J'espère que ce dossier nous fera prendre conscience que la solidarité humaine a un sens surtout quand le GASPILLAGE est notre règle de conduite. C'est pourquoi je disais qu'à la fin de ses travaux, le BAPE devrait pouvoir dire: «C'est un petit pas pour le BAPE mais un grand pas pour notre SOCIÉTÉ».

Afin d'illustrer que ce qui précède a du sens, je vous invite à prendre connaissance de la politique d'Air Canada relative à la disposition des bagages non réclamés et dont les propriétaires n'ont pu être retracés:

- «... Si on n'y parvient pas, on commencera alors par disposer du contenu: les vêtements partiront vers des oeuvres de charité, les bouquins prendront le chemin des librairies de livres d'occasion et les clés finiront dans des usines de recyclage et les maigres profits de la vente du métal seront versés à des oeuvres de charité. Les lunettes seront envoyées à des organismes non gouvernementaux pour distribution dans les pays du tiers-monde. Quant aux objets de grande valeur (appareils électroniques, appareils photo...) et aux valises, ils sont vendus en vrac, «à un prix dérisoire juste bon à couvrir nos frais de manutention» à une compagnie privée d'Ottawa qui y a pignon sur rue (59, Montreal Road) sous la raison sociale de The Unclaimed Luggage and Goods Store. Où chaque objet est vendu séparément». ^{xxvii}

DEUXIÈME PARTIE : PROJET DE PMGMR

Normalement, à la lumière des solutions contenues dans le projet de PMGMR, je devrais me réjouir. Tel n'est pas le cas. Non pas que la plupart des solutions préconisées ne ressemblent pas à celles que j'avais soumises mais plutôt, parce qu'il contient des irritants majeurs, principalement au niveau de certaines orientations. D'entrée de jeu, on peut le considérer comme étant un aveu de ce qu'on n'a pas fait, qu'on aurait pu faire bien avant et qu'on ne veut pas faire tout de suite : L'éléphant a accouché d'une souris ... jouet !

1 ÉCHÉANCIER

Afin de bien démontrer qu'on veut continuer à reporter la solution du problème à plus-tard, le traitement de textes aidant, on répète à satiété "Puisque la Politique 1998-2008 prévoyait, à l'origine, une période de dix ans pour atteindre les objectifs de récupération, la CMM se donne jusqu'en 2013 pour atteindre progressivement les objectifs de récupération de 60%"^{xxviii}. Comme sophisme, on ne peut trouver mieux. On passe sous silence qu'avant la mise en place de cette politique, il y en avait une autre qui remontait à 1989 dans laquelle l'objectif de récupération était de 50% (qui ne serait même pas atteint en 2012 selon les projections apparaissant au tableau 3.9)^{xxix}. Au moins, comme on l'a fait en 1998, si prétendait que le délai additionnel servirait pour expliquer qu'on vise dorénavant le taux maximal de récupération, soit 85%.

2 UN CHOIX DE SOCIÉTÉ : CHOISIR L'AUTONOMIE ET LA COLLABORATION INTERRÉGIONALE

Alors que toute la documentation existante va dans le sens que chaque milieu gère, sur son propre territoire, le cycle complet du traitement des déchets produits sur son propre territoire ("Les poubelles d'ailleurs, pas dans ma cour"), la CMM invoque la propre turpitude de ses membres (négligence à prendre, au cours de toutes ces années, le temps pour régler le problème) en soutenant que l'autonomie demande du temps, qu'il faut donc continuer à exporter nos poubelles ailleurs. Elle demande même que la Loi soit modifiée afin que "le droit de regard des MRC hôtesse de lieu d'enfouissement, recevant des déchets ultimes en provenance du territoire de la CMM, ne puisse être exercé"^{xxx}. Il faut le faire, il faut avoir du culot pour qu'un organisme responsable ose même penser faire une telle recommandation.

À lui seul, ce texte mérite d'être soumis au concours des textes humoristiques du festival "Juste pour rire", catégorie "du monde". Je suis persuadé qu'il gagnerait le **Grand Prix "Juste pour rire du monde"**!

Il n'en démontre pas moins l'absence de volonté de régler le problème. Ça fait quinze ans qu'on garde le statu quo : pourquoi pas un autre dix en mettant de l'avant de bonnes intentions et en continuant à faire semblant. Le taux moyen de récupération depuis 1989 est d'environ 1% par année. A ce rythme, avec le genre de recommandation, on peut étirer les choses pendant 85 ans, soit dans quelques autres générations.

^{xxviii} Projet de PGMGMR, pp. ça et là

^{xxix} idem, tableau 3-9, p.57

^{xxx} idem, p.84

(Lachenaie2003-mémoire.wpd)

3 BESOINS ET SCÉNARIOS POUR L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Alors qu'on prend la peine de reconnaître que ce point est délicat, quiconque ayant suivi un tant soit peu les travaux du BAPE dans un dossier relatif à un tel lieu peut en témoigner, on se contente d'un coin de table et de deux scénarios, rapidement bâclés, que l'on soumet à la consultation publique. Le chapitre concernant les boues est plus fouillé et documenté que celui concernant les lieux d'enfouissement.

- On n'a même pas pris la peine d'extraire des rapports du BAPE (089 en 1995) et (177 en 2003) les données essentielles à la compréhension des tenants et aboutissants relatifs à un dépotoir, fût-t-il étiqueté de 'lieu d'enfouissement sanitaire', dont les inconvénients observés à chaque jour par la population du bassin versant, depuis des années et pour des années, ou les différents dangers pour la santé ou l'environnement qu'ils soient causés par les bio-gaz ou le jus de fermentation.
- On énumère cinq sites d'enfouissement dont celui de Lachenaie qui a atteint capacité-limite, et du même coup, on omet d'inclure celui de Demix ou celui de Saint-Michel, celui-là transformé en 'dépôt de matériaux secs' en 2001 (probablement parce les riverains en avaient marre des odeurs, des mouettes, du bruit, des contaminants, etc...) .
- On passe sous silence les études qui ont pu être faites par des MRC, dont celle de l'Assomption, afin d'identifier des sites alternatifs d'enfouissement.
- On omet de fournir les explications nécessaires pour ne pas avoir fait de telles études, surtout qu'au moins depuis le BAPE de 1995 à Lachenaie, on sait que la capacité prévue pour tous les sites alors utilisés serait atteinte à très court terme.
- On ne tient compte que d'un seul inconvénient, observé sur l'île de Montréal, la circulation de camions, bien sûr le seul qui demeure lorsque l'on a pris l'habitude d'exporter ses poubelles ailleurs.
- On agite le spectre de la CPTA (commission pour la protection du territoire agricole alors que les zones blanches ne manquent pas sur son territoire, particulièrement sur l'île de Montréal, exportatrice de tous ses déchets à l'extérieur; que la CPTA a déjà fait preuve de mollesse plus d'une fois en matière de dézonage de dépotoir et ce, sans audiences publiques.

4 DÉPOTOIR DE LACHENAIE

Le projet continue à considérer le dépotoir de Lachenaie quand il a atteint sa pleine capacité, tout au plus le Gouvernement a-t-il accordé, comme ça, sans audiences publiques, un dépassement de capacité pour un an, en accordant un million de tonnes additionnelles (deux milliards de livres!) , conscient que les villes majoritairement d'ailleurs qui y déposaient leurs déchets n'avaient pas fait leurs devoirs et n'avaient pas pris leurs responsabilités. Et lors de l'étude des crédits, le nouveau ministre de l'Environnement, sous un autre gouvernement, signalait : “ On ne fera pas, avec un coup de bâton magique, disparaître les poubelles de Montréal, ni dans un an ni dans cinq ans..”^{xxxxi} Si le gouvernement reconnaît ne pas posséder de ‘baguette magique’, comment se fait-il que, d'un semblable coup de baguette magique, Lachenaie ait été inclus dans le territoire de la CMM et, désormais considéré comme le seul dépotoir sur le territoire de la CMM? Bon sens aidant, comment a-t-on pu, à tout le moins pour la gestion des vidanges, considérer la CCM comme un seul territoire alors que la moitié de la population du Québec s'y retrouve?

De plus, pour ajouter à la méconnaissance de ce dossier, aucune mention n'est faite du rapport 089 du BAPE de 1995 portant sur une première demande d'agrandissement et dont le dossier 2003 était une copie conforme. Ce rapport comportait des recommandations dont deux principales : l'une limitant l'accès au site aux deux MRC de l'Assomption et Des Moulins (principe du non-voyagement des poubelles), l'autre tenant compte de la politique de récupération (environ 50% de la demande).

5 SECTEURS DE LA CMM

On divise la CMM en cinq secteurs, on ne sait trop pourquoi : la géographie, l'organisation municipale, le logo de la CMM (qui soit dit en passant amalgame l'Île de Montréal et l'Île Laval), la magie du nombre ‘cinq’, un simple brassage de dés...? Ainsi, dans le domaine qui nous intéresse, la gestion des vidanges, l'un de ces secteurs, l'Île de Montréal, l'entité la plus peuplée, produit autant de déchets que les quatre autres secteurs réunis. Bien sûr, quand on maintient le principe du déplacement des poubelles, ailleurs, on a intérêt à faire croire que chaque secteur aura les mêmes responsabilités. À mon sens, il faut que l'autonomie municipale prenne tout son sens et que chaque ville ou chaque arrondissement ait la pleine et entière responsabilité de la gestion de ses déchets, de leur cueillette jusqu'à leur élimination sur son territoire. Ce serait une façon, non contestable, de satisfaire immédiatement, à tout le moins partiellement, ceux qui prônent les défusions municipales. C'est un excellent dossier pour démontrer son savoir-faire même si on ne s'en est pas préoccupé dans le passé. Ainsi, les secteurs les mieux nantis pourraient mettre en place les meilleures (et sûrement les plus belles) infrastructures.

^{xxxxi} CTE (Commission des transports et de l'environnement), 2 juillet 2003, 10h
(Lachenaie2003-mémoire.wpd)

6 INVENTAIRE D'AUTRES MESURES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ?

Mis à part quelques brèves allusions à l'existence d'autres moyens pour l'élimination des déchets, aucune étude sérieuse ne vient appuyer la décision de ne retenir que l'enfouissement comme mode de leur élimination. Pourquoi ne pas avoir établi une liste des autres moyens, en décrivant les avantages et les inconvénients pour chacun? L'inconvénient de travailler sur un coin de table, c'est d'oublier des pans importants d'un dossier et de présenter un travail bâclé, même si à première vue (la présentation visuelle du rapport est excellente) tout semble parfait.

Voilà pour les points que je considère être majeurs.

Passons maintenant à quelques points qui mériteraient d'être revus et corrigés avant que le projet ne devienne plan.

7 ÉCHÉANCES DES CONTRATS DE CUEILLETTE DES DÉCHETS

Afin de continuer à pelleter encore en avant le dossier, on évoque l'échéance des contrats, la renégociation de contrats, etc.... Tout ce qui est de nature à appuyer un report des décisions est utilisé. On prend bien soin de ne pas analyser le contenu de ces contrats, à les considérer comme tous identiques alors qu'on sait qu'ils sont très diversifiés. Malgré cela, qu'est-ce qui empêcherait de négocier des ajouts (il serait étonnant de découvrir qu'il existe un seul contrat contenant un service à supprimer) puisque, selon les pratiques existantes, ce n'est que le minimum qui est fait actuellement? Qu'est-ce qui empêcherait d'aller en soumission pour ajouter une ou des cueillettes spécialisées, en addition à ce qui se fait présentement? Bien plus, on signale que des contrats venant à échéance avant l'adoption du plan seraient renégociés pour plusieurs autres années à venir. Ce serait impensable que des administrateurs soucieux de gérer dans l'intérêt du bien public songent même à agir ainsi : si tel était le cas, il faudrait exiger leur démission immédiate. Car on vit dans une société de droit, et la loi, c'est l'esprit et la lettre. Si un organisme public ne se soucie que de la lettre, c'est un signal qu'il donne à toute la population de se comporter ainsi avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. Il y a la loi pour tous et les 'contraventions légales' pour les finauds qui ont les ressources nécessaires pour exploiter les zones grises. C'est d'ailleurs ce que fait le projet quand, dans son chapitre sur le droit de regard, il avance : « Ce dernier ne sera assujéti au droit de regard de la MRC de Drummond que durant une période de près de sept ans selon sa vitesse de remplissage actuelle ». ^{xxxii} Pourtant, l'esprit, c'est d'arrêter l'échange de poubelles entre les régions.

8 RÉDUCTION À LA SOURCE ET REEMPLOI

J'admets que les experts n'ont pas à avoir réponse à tout. Mais, il y a des limites à la paresse intellectuelle quand on ne propose rien et qu'on se contente de déclarer : « Le concept de réduction à la source est plus abstrait, et par le fait même, est moins facile à intégrer dans les pratiques de consommation ». ^{xxxiii}

^{xxxii} PMGMR, p.80

^{xxxiii} idem, p.41

J'espère qu'on prendra bonne note de la recommandation faite au BAPE de mettre en place un groupe d'experts chargés d'identifier les matières utilisables et d'élaborer un guide pour leur utilisation (cf. p.7)

9 BACS DE RÉCUPÉRATION

Bien déterminé à prolonger le statu quo pendant les dix prochaines années en attendant une autre prolongation, tout en faisant semblant d'agir, le projet propose l'ajout d'un deuxième petit bac de récupération. C'est-y pas beau, çà? On double la capacité des contenants pour la récupération! La réalité, c'est que le petit bac ne suffit pas, qu'il déborde, que ça prend un grand bac pour le remplacer. **Tout au plus, le petit bac devrait être le seul autorisé pour les 'déchets' par unité de logement.** En plus, l'utilisation d'un plus grand bac pour la récupération, donc les matières non putrescibles, pourrait permettre de modifier le calendrier de cueillette et de ne la faire qu'aux deux semaines, par exemple. La petite ville de Charlemagne, qui a refusé la fusion avec ses voisines, qui a surtout le nez dans les grosses poubelles d'ailleurs, n'a pas attendu, elle, le plan de la CMM. Elle a déjà décidé d'utiliser le bac de 360 litres pour la récupération, avec une cueillette aux deux semaines, sans augmentation de tarification et ce, dès le 21 novembre 2003.^{xxxiv}

Par contre, si l'ajout de petits bacs additionnels vise à en rendre le contenu plus homogène, un bac pour le verre, un bac pour le plastique, un autre pour le papier, donc d'accentuer le tri à la source et par conséquent d'améliorer l'efficacité du travail aux lieux de triage, alors là, on est en affaire. A bien y penser, c'est un filon à exploiter.

10 RÉCUPÉRATION ET VALORISATION DES MATIÈRES PUTRESCIBLES

J'applaudis au fait que l'on reconnaisse la nécessité de composter. Par contre, comme une grande partie des matières putrescibles provient des activités reliées au jardinage et à l'aménagement paysager, il ne me semble pas nécessaire de mettre en place toute la technologie prévue pour le traitement de ces matières : chaque propriétaire pourrait réserver un espace, un mètre cube est suffisant, pour établir son tas de compost. Et ce n'est pas une punition : en prime, cela diminuerait le coût d'achat de sacs de compost ou de terre noire au début de chaque saison. Le centre spécialisé prévu pour le compostage pourrait être réservé au secteur des ICI (enfin du jargon) et les unités comprenant plus de huit (8) logements, ou par exemple, lors de la cueillette des branches ou des sapins de Noël. Et pourquoi un projet-pilote? Je comprends que certains blocs-appartements ne peuvent se doter d'un enclos de compostage. Mais, comme les matières putrescibles sont déjà recueillies, d'une façon ou de l'autre, pourquoi ne pas prévoir tout simplement un 'container' dédié dans lequel serait déversé le contenu de chaque petit 'bac', avant son acheminement au lieu central de compostage? A moins que le projet-pilote ne soit un autre moyen de repousser la solution à plus tard...

11 RÉCUPÉRATION DES ENCOMBRANTS

Il me semble que s'il y a une réelle volonté d'intercepter presque à la source tout ce qui ne doit pas se rendre au lieu d'élimination, il faudrait que Montréal et ses clones, rescindent leur règlement qui empêche les 'récupérateurs' de continuer leur travail et, dans certains cas, de gagner honorablement leur vie. Cet apport à la cueillette de ce qui ne doit pas se retrouver dans les lieux d'élimination des

^{xxxiv} Hebdo Rive-Nord, p.3, 26 octobre 2003,
(Lachenaie2003-mémoire.wpd)

déchets ne coûte rien : pourtant, on l'ignore dans le chapitre bien détaillé sur les coûts qui seront engendrés par la mise en place éventuelle du plan. Pourquoi ?

12 INFRASTRUCTURES ET COMPENSATION FINANCIÈRE^{xxxxv}

« Il va de soi qu'à ce titre la CMM devrait également identifier des mesures de compensation pour inciter les autorités locales et la population à les accepter. Ces mesures sont plus souvent qu'autrement des compensations financières... ». Traduction libre : les secteurs riches, qui n'ont pas besoin d'apport financier, pourront continuer à exporter leurs poubelles vers les secteurs moins bien nantis avides de nouveaux fonds. C'est méconnaître ce que dit la population du bassin versant du dépotoir de Lachenaie ou de celui de Matane. Dans les deux cas, j'ai entendu à peu près la même réflexion : « La taxe de 100\$ pour la collecte des ordures, je la paierais volontiers afin de ne pas avoir cette senteur à longueur d'année! » ou « Une économie de 43\$ pour avoir les poubelles d'ailleurs dans ma cour? Merci! ». En fait, cette compensation financière, ce n'est qu'un 'nanan' en échange des poubelles d'ailleurs . « Un cheval, un lapin » dirait l'autre!

13 FINANCEMENT PAR LA TARIFICATION DE L'INDUSTRIE

Comme si, tout à coup, l'industrie acceptait de faire sa part et absorber un coût. Je m'oppose à cette méthode de financement, que ce soit via la loi 102 ou la loi 130 (lois que je ne connais pas) parce que tout le monde sait que c'est une taxe déguisée, inodore et indolore. L'industrie a l'habitude de transférer ses coûts au consommateur-payeur et il en sera de même avec les tarifs reliés aux emballages ou à leur élimination. Déjà que l'on ignore totalement ce qu'il nous en coûte pour les emballages et la publicité faite pour qu'on achète un produit. S'il y a tarification à avoir, vaut mieux que ce soit le payeur de taxes qui l'assume puisque, ainsi, il saura ce qu'il lui en coûte pour l'élimination de ces multiples couches d'emballages.

14 CAMPAGNE CONTINUE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Plusieurs fois, on fait référence au fait qu'il faut donner du temps à la population puisqu'elle devra modifier ses façons de faire, modifier sa mentalité. Je n'ai rien à redire concernant les efforts prévus dans ce domaine. Par contre, la population n'a pas été stimulée dans ce sens par ses 'leaders' qui ne s'intéressaient même pas à la question. La moyenne de 1% de récupération par année parle par elle-même. Dans bien des cas, ce sont les mêmes leaders qui étaient en place avant la création de la CMM, qui ont donc fait leurs preuves. Aussi, le plan devrait prévoir une mise à niveau de tous les élus actuellement en place afin de stimuler leur volonté d'atteindre l'objectif de récupération visé, et même, d'aller au-delà. Cette mise à niveau, visant une excellente connaissance du projet, devrait être une exigence au maintien du poste d'élu bien avant l'adoption du PMGMR par ces élus. Et pour les élections à venir, une telle exigence devrait être une condition préalable à toute candidature. Ainsi, si on a des élus connaissant bien la gestion des déchets, probablement que la population sera entraînée juste par l'enthousiasme qu'ils dégageront.

^{xxxxv} PMGMR, p.70
(Lachenaie2003-mémoire.wpd)

RECOMMANDATION

POUR LE MAINTIEN DE LEUR STATUT, QUE LES ÉLUS ACTUELLEMENT EN PLACE AIENT L'OBLIGATION DE SUIVRE UNE MISE À NIVEAU PORTANT SUR LE PROJET DE PMGMR ET D'EN DÉMONTRER LA MAÎTRISE ADÉQUATE EN RÉUSSISSANT UN EXAMEN-SYNTHÈSE, LA NOTE DE PASSAGE ÉTANT DE 85%.

RECOMMANDATION

QUE CETTE MÊME EXIGENCE SOIT UNE CONDITION PRÉALABLE À L'ÉLIGIBILITÉ DE TOUTE CANDIDATURE LORS DE FUTURE ÉLECTION MUNICIPALE.

15 CONCLUSION

Dans le dossier de la demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie, les ministres ont dit attendre l'adoption du Plan de la CMM. Déjà des signaux clairs avaient été donnés que le dossier serait repoussé dans le temps, qu'on ne visait qu'à acheter du temps. Avec le projet déposé, on en a maintenant la preuve, du moins pour l'essentiel du volet 'lieux d'élimination des déchets'.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT REFUSE TOTALEMENT LA DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU DÉPOTOIR EXPLOITÉ PAR LA COMPAGNIE 'BFI' SUR LA PARTIE NORD DE SA PROPRIÉTÉ.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT REVOIT SA POLITIQUE ET OBLIGE CHAQUE VILLE, CHAQUE ARRONDISSEMENT LE CAS ÉCHÉANT, A TRAITER DORÉNAVANT SUR SON PROPRE TERRITOIRE TOUS LES DÉCHETS GÉNÉRÉS ET RECUILLIS SUR SON TERRITOIRE

Merci de votre attention.
J'espère que ma réflexion saura alimenter la vôtre!
Bonne fin de travaux .

PS

Je demeure disponible pour aider à mettre en place : SOLIDARITÉ REPENTIGNY

COMPLÉMENT AU TEXTE DU 26 décembre 2003

Tel que mentionné lors de la présentation du mémoire en date du 3 décembre, voici des ajouts, dans certains cas, à insérer dans la section appropriée, dans d'autres, dans de nouvelles sections portant le titre qu'elles avaient dans le mémoire de Lachenaie ou celui de Matane, ...

G.1 : Quelques matières résiduelles de ... petite-politique (Lachenaie)

HÔPITAL

On a fait grand état de la présence d'un hôpital dans le corridor des vents dominants. J'ai beaucoup de sympathie pour les personnes qui y seront traitées et j'ai grande considération pour le personnel qui y travaillera: les patients n'y séjourneront que quelque temps; le personnel n'y vaquera que quelques dizaines d'heures par semaine. Mais, j'ai une préoccupation beaucoup plus grande pour la population des alentours immédiats. La population du bassin versant du dépotoir: c'est à l'année longue qu'elle y vit, et dans certains cas, ce sont des personnes elles-mêmes malades qui ne sont pas hébergées dans un lieu aussi étanche que celui prévu pour l'hôpital. **«C'est peut-être la fille d'un gérant de Caisse populaire?»** aurait dit Pierre Elliot Trudeau.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le fait que les élus font grand état de la présence de l'hôpital dans le corridor des vents dominants, que tout à coup, ils prennent fait et cause pour les citoyens. Mais, pourquoi toute cette gué-guerre pour situer cet hôpital au nord ou au sud de l'autoroute #40, dans un cas comme dans l'autre, dans le même corridor de vents dominants? Pourquoi ne pas avoir favorisé sa construction ailleurs, à l'abri des vents dominants? D'où vient ce réveil tardif? Ça frôle la démagogie facile, d'autant plus que, une simple lecture des journaux locaux suffit, toute l'argumentation portait sur la détermination de la ville qui percevrait les taxes!

RÔLE DE LA CMM

La Communauté métropolitaine de Montréal s'intéresse subitement, à son tour, à la présence de ce dépotoir. Si je comprends bien son intervention, elle se sent désormais propriétaire des lieux: elle veut s'accaparer du dossier comme si elle était la mieux placée pour être l'instance décisionnelle. Je ne peux qu'être soupçonneux et conseiller au Ministre de refuser une telle requête vu que, depuis des années, ce sont les poubelles de Montréal et de Laval qui sont déversées à Lachenaie, sans que les élus de ces villes ne s'en formalisent.

Notre faible représentation à cette instance pourrait favoriser que notre avis soit enfoui sous la masse des autres. Il faut que le Ministre conserve son pouvoir décisionnel, confiant qu'il puisse avoir une sensibilité pour l'environnement, y inclus la population du bassin versant. J'espère que cette sensibilité prédominera sur le poids politique de Montréal et de Laval à la CMM.

Concernant nos représentants, j'apprehende même l'abandon de leur position actuelle **«NON au méga dépotoir de Lachenaie»**. Je me demande: **«Pour combien de temps ce NON va tenir?»** Dans un passé récent, c'était un NON tout aussi ferme, bruyant et coûteux à la réforme Harel ... avant de céder la place à un processus de fusionnette, enrichie d'un coup de force afin d'y inclure Charlemagne à son corps défendant: **«Tu signes ici!»**. **«Chat échaudé...»** comme dirait l'autre d'autant plus que la porte me semble déjà ouverte à une solution de compromis, peut-être même de...compromission.

[Suite à lecture de la conclusion du rapport du BAPE 089, je dois avouer ma difficulté à soutenir le maintien du pouvoir décisionnel du Ministre: je ne connais pas les motifs (perdus ou cachés aux archives)^{xxxvi} qui l'ont poussé à ne pas tenir compte de la recommandation portant sur le tonnage à autoriser et de celle préconisant que le dépotoir soit à l'usage exclusif des MRC de l'Assomption et Des Moulins.

Face au silence des trois députés concernés par la question, je soupçonne même que les bio-gaz contiennent autre chose que ceux mentionnés (je pense à du 'chloroforme') vu que leur sommeil s'est prolongé sur plus de huit ans. Leur récent réveil stratégique est-il justifié seulement par la tenue d'un prochain scrutin, et encore-là, avec un discours ni chair, ni poisson ? Ou, pourquoi déplacer le dépotoir ailleurs et s'aliéner d'autres votes quand il suffit de sacrifier, au pire, ceux du bassin versant?

«Attendez que je me souviene...» *Je me ravise: une majorité de votes y est acquise, il suffit de ressortir LA CAUSE du placard (cette fois-ci en autobus)... c'est même un château-fort!]*

[DEMANDE DE DÉCRET D'URGENCE

Au moment où le BAPE tient ses audiences, le ministre décide de répondre partiellement à la demande du promoteur, d'accorder une prolongation de 5 ans, après avoir consulté la CMM. <Digitu in oculo> comme dirait l'autre. Dans sa grande sagesse, il a daigné consulter...l'autre partie intéressée (le promoteur, c'est sa 'business'; la CMM, ce sont ses vidanges)! Et la population du bassin versant? Et nos élus qui ont fait une visite-surprise! Au risque de passer pour un 'têteux', j'espère que les commissaires recevront une prime spéciale étant ceux, je présume, qui auront à écoper au nom du ministre! Avec une colonne vertébrale comme la sienne, il peut aspirer occuper, un jour, la plus haute fonction au gouvernement: il a la moelle pour ça!]

Cpta ...

Ministère de l'Environnement...

La ville de Terrebonne (Lachenaie)...

^{xxxvi} DQ-11/L, question 5
(Lachenaie2003-mémoire.wpd)

G.2 : Quelques matières résiduelles de ... simili-démocratie (Matane)

PIEUVRE GOUVERNEMENTALE **'homéopathie environnementale'** (Matane)

Le texte qui suit est une mise à jour du mémoire transmis au BAPE dans le cadre du dossier de demande d'agrandissement du dépotoir de Matane. Ultérieurement, il sera inséré au volet consacré à 'la pieuvre gouvernementale' de la section 'G' traitant de 'quelques matières résiduelles de ... simili-démocratie'. Il tient compte de la teneur de certains mémoires alors déposés relativement à l'acheminement du jus de décharge à l'usine d'épuration, notamment de celui du 'Front commun québécois pour la disposition écologique des déchets' qui mentionne ce qui suit :

- « Si le promoteur avait décidé de traiter sur place son lixiviat et de le rejeter dans le réseau hydrographique de surface, il aurait dû se conformer aux exigences de l'article 45 du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles ».

Cet article stipule les normes pour 23 types de contaminant!

- « Les exigences de rejet de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Matane ne tiennent compte que de la demande biologique en oxygène (DBO₅) et des coliformes fécaux ». ^{xxxvii}

En d'autres mots, alors qu'on laisse croire que le jus de décharge recevra un traitement additionnel en transitant par l'usine d'épuration des eaux usées, c'est plutôt à son camouflage qu'on procède. Même si les normes étaient les mêmes, l'effet de sa dilution pourrait nous amener à qualifier l'opération de **pratique légalisée** de l'**'homéopathie environnementale'**.

C'est d'ailleurs ce que souligne le Groupe Uni-vert dans son mémoire :

- « Imaginons le scénario suivant : Envoyons tous les lixiviats du Québec se faire diluer dans des bassins d'eaux usées – et – rejetons-les au fleuve! Voilà un traitement économique, qui nous évitera une série d'aménagements et d'opérations coûteuses, auquel il suffisait de penser. On truquerait ainsi la mesure à prendre, juste avant l'arrivée au milieu récepteur ». ^{xxxviii}

CQFD : « **C**e **Q**ue le **F**rère **D**isait »

Et afin de rendre justice à tous, le Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent traite aussi de cette question dans son mémoire. Une vérification des compte-rendus des séances de la première partie des audiences permettrait d'identifier le groupe qui a soulevé la question. ^{xxxix}

Chose certaine. Plus on s'intéresse à la question des dépotoirs, plus on découvre des facettes cachées, tout comme cela se produit lors du décapage d'un vieux meuble, chaque couche de peinture en cachant une série d'autres ... alors qu'on s'attendait à arriver tout de suite au bois.

^{xxxvii} DM20/M Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

^{xxxviii} DM17/M Groupe environnemental Uni-Vert, région de Matane, pp.7-8

^{xxxix} DM18/M Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent, pp.9-14
(Lachenaie2003-mémoire.wpd)

Régie intermunicipale... organisme simili-public

Malgré les réponses fournies tout au long de la première partie des audiences, les faits démontrent que la décision concernant le choix du site était déjà prise. Qu'il suffise de se référer aux modifications apportées à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement antérieurement à la constitution de la Régie. Bien plus, dès sa constitution, le mode d'élimination des matières résiduelles était prévu dans ses moindres détails, sans étude préalable d'autres moyens d'élimination. Il suffit de se référer à la définition #1d) concernant la notion de dépense d'immobilisation: '...incluant notamment les installations de captage, récupération et traitement du lixiviat et des biogaz ^{x1}...

Bien plus, non satisfaits de ne pas avoir étudié d'autres modes d'élimination des matières résiduelles, aucune étude digne de ce nom n'a été faite quant à l'identification de sites alternatifs, preuve d'absence de toute préoccupation envers la population habitant le 'bassin versant' du dépotoir. Pourquoi se casser la tête quand il y a déjà là un dépotoir un peu comme s'il ne s'agissait que d'établir un 'stand à patates frites' à côté d'un autre?

Et dire que dans le dossier de Lachenaie, des intervenants avaient suggéré de retirer le domaine des dépotoirs des mains de l'entreprise privée et de le confier à des organismes publics, plus soucieux de la population. <**Digitu in oculo**> dirait l'autre! C'est du pareil au même, ou pire. Comme pour une entreprise privée, seuls l'aspect économique et le tonnage sont objets de préoccupation. Pire, parce que c'est la population qui aura à défrayer les coûts inutilement engagés (280 730\$) advenant que le projet soit refusé, ce qui ne serait pas le cas si c'était un promoteur privé. Comme la constitution de la régie, composée uniquement d'élus municipaux, rend très difficile la contestation de toute décision par la population qui s'interroge encore sur ses recours possibles, on peut dire que c'est un **détournement de démocratie**.

Les courts délais accordés, à peine suffisants pour survoler le dossier principal, ne permettent pas d'approfondir un tant soit peu cet aspect du problème. Il me faudra y revenir un jour. Car, il est à se demander si la création de ces organismes 'simili-publics' n'a pas pour seul but de soustraire, par exemple les villes, de leurs responsabilités ou de les rendre moins redevables. La question a été effleurée et une réponse rapide a été avancée, à la bonne franquette. La Commission devrait clarifier cette question. La loi prévoit qu'une MRC peut restreindre l'accès à un dépotoir qu'elle héberge. Je ne partage pas l'opinion qu'une MRC ayant adhéré à une régie intermunicipale soit présumée avoir renoncé tacitement à son droit. Dans la loi du consommateur, une renonciation, même par écrit, à un droit prévu par la loi est considérée être illégale. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour une ville ou une MRC?

^{x1}DA7/M Entente relative à la constitution de la régie intermunicipale... (Lachenaie2003-mémoire.wpd)

H.1 : certains aspects économiques (Lachenaie)

COÛTS D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES (CTMU)

La seule nouveauté dans tout ce qui précède, c'est d'intercepter les matières utilisables bien avant leur arrivée au dépotoir, le plus près possible de leur source. Le coût de traitement de ces matières est insignifiant à comparer à celui des matières recyclables ou des matières résiduelles. Dans chaque ville, ça prend un terrain (qui existe déjà) et une personne pour diriger les matières vers les sections appropriées ('containers', par exemple).

Le **salaire du chef de cabinet**, qui en fait n'est qu'un organisateur d'une prochaine campagne électorale, pris à même nos taxes, serait suffisant pour couvrir le salaire des employés nécessaires au fonctionnement du Centre de transition des matières utilisables (CTMU).

Et/ou, ce n'est pas une légende urbaine, des **salariés municipaux** déjà en poste, comme à la recherche de quelque travail pour occuper leurs longues journées, pourraient aussi être affectés au CTMU ... sans risque de perturber outre mesure les autres services à la population.

Et/ou, des **spécialistes du ministère de l'Environnement** (porteurs d'un seul dossier) pourraient être affectés à l'encadrement de ce programme - ce serait une nouvelle spécialité!). J'ai constaté tout au long des audiences que le directeur de BFI avait une très bonne connaissance de l'ensemble des éléments du dossier alors que, ses vis-à-vis du Ministère de l'Environnement, plus nombreux et plus spécialisés, ne pouvaient intervenir que sur une partie infime des mêmes éléments. À moins que, par souci de justifier un poste dans la hiérarchie, on ne pouvait laisser le dossier entre les mains d'un subalterne qui aurait pu jouer un rôle équivalent à celui du porte-parole de BFI). Ce que j'ai vu m'a fait rappeler un conseil qu'un directeur du personnel m'avait donné lorsque j'avais réorienté ma carrière dans ce domaine: **<Tu as ce qu'il faut. Arrange-toi pour trouver un poste dans une petite entreprise afin de toucher à tout. Pas dans une grosse boîte, après 10 ans de spécialité, tu ne connaîtras que ta spécialité. Ne vas pas à la CECM, chez Hydro, à la Ville de Montréal, dans un ministère, etc...>** Précieux conseil, quel que soit le domaine...

DÉROULEMENT DES AUDITIONS (Lachenaie)

J'ai été agréablement surpris de constater qu'un organisme gouvernemental reconnaissait au citoyen le droit d'être informé et de donner son opinion sur un sujet d'intérêt public, [*ou de lui en donner l'illusion*]. C'est d'autant plus surprenant que le Bureau a tenu ses audiences dans un milieu où même un représentant dûment élu, s'il est dans l'opposition, n'a de tels droits dans les instances de sa ville. Au risque de passer pour un 'gérant d'estrades', j'espère que les détenteurs du pouvoir de la ville de Repentigny prendront acte et sauront s'en inspirer.

Afin d'atténuer un certain formalisme et une certaine rigidité, je suggérerais de mettre en place un comité chargé de faire un déblayage préliminaire en utilisant la 'méthode raisonnée de solution de problèmes', méthode favorisant la concertation plutôt que l'affrontement.^{xli} Petit détail, le 'verbatim' pourrait indiquer le numéro du document auquel un intervenant réfère lorsqu'il en est question: cela faciliterait les recherches dans la documentation.

Normalement, je serais passé au dernier point de mon exposé. Mais, comme je l'ai fait lors des auditions, je me dois de vous donner mon point de vue sur un point particulier. Mon souci pour le processus démocratique est tout aussi, sinon plus, important que celui que j'ai pour l'environnement.

J'ai assisté à toutes les auditions tenues en soirée. Dès le premier soir, lors de la première pause, je suis intervenu à la table de la présidence afin de déplorer la modification apportée à la procédure suite à la demande d'un citoyen, voyant qu'elle ouvrait une brèche, le registre pouvant être accaparé par un seul groupe. Pourtant, nous n'en étions qu'à la phase 'demandes d'information' ou de sensibilisation.

Sauf le mercredi soir où un registre spécial a été ouvert pour les questions relatives aux matières résiduelles, je n'ai pas pu poser toutes mes questions d'information. Je l'ai fait en partie lors des pauses ou à l'extérieur de la salle avec un impact moindre quant à l'aspect 'sensibilisation'. Les autres fois, il y avait toujours foule dans la file d'attente. Le dernier soir, après m'être placé derrière deux personnes placées côte-à-côte, qui faisaient écran et qui ne laissaient passer que les personnes connues du groupe contrôlant les séances, j'ai pu m'enregistrer dès qu'elles ont dû elles-mêmes le faire (faute de relève à laisser passer). Il vous serait facile de faire l'analyse du contrôle exercé, en faisant une corrélation entre les intervenants et les 'questions cédées'.

Conscient de l'importance du dossier à l'étude, étant sympathique à la cause des gens directement touchés par les inconvénients du dépotoir, j'ai jugé bon de ne pas entreprendre une bataille de procédures. Dans un autre contexte ou, s'il y avait eu un autre groupe d'avis différent mais tout aussi concerné par le dossier traité, cela aurait pu être catastrophique.

Je comprends la grande émotion des citoyens du bassin versant et leur volonté de vouloir ne plus vivre dans un environnement qui n'est pas de qualité. Mais, ce n'est pas une raison pour que soit mis en place un 'sous-comité de stratégie', assisté de personnes crédules ou naïves, chargé d'empêcher les

^{xli}DM-140 Résidant vert

autres d'intervenir de façon égale. Si j'étais le bâtonnier du Barreau, je serais sûrement heureux d'apprendre qu'un de ses membres étale publiquement son grand respect pour son code d'éthique.

Je ne veux pas faire mon curé. Je suis cependant d'avis que si le processus démocratique est détourné par un groupe ou l'autre, qui ne voit qu'à ses propres intérêts, sans égards à ceux des autres, on vit alors dans une 'démocrature'. Et dans une 'démocrature' on est toujours à la merci du 'groupe dominant...du moment. A titre d'exemple, qu'il suffise de dire que dans un passé récent, un tel groupe a empêché que la poubelle de Montréal ne soit traitée sur l'île de Montréal, dans son secteur est. Autre exemple: les assemblées syndicales, où il y avait foule, se sont rapidement vidées à la grande satisfaction des 'habiles procéduriers' uniquement préoccupés par la défense de leurs seuls intérêts (ou simplement pour jouir du pouvoir qu'ils exerçaient). Regardons la grande 'démocrature' au sud de nos frontières : peut-être même un miroir de la nôtre!

Si la décision du Ministre correspond à nos attentes, j'espère que ceux que je viens à dénoncer se diront que c'est dû à la valeur de la cause, et non à cause des moyens (dénoncés) utilisés pour la défendre.

[Un autre aspect de la théorie relative à la notion de 'démocrature' porte sur le fait que c'est un système où on fait croire au citoyen qu'il peut s'exprimer et qu'il peut participer alors que, dans les faits, ce n'est pas le cas. La limite de temps imposée pour la première partie des audiences et, encore plus pour la seconde, en est un bel exemple. Quelle que soit la décision, si elle était déjà prise, valait mieux le dire et ne pas faire semblant à moins que, règles obligent, il fallait respecter le processus prévu. On pourrait alors parler de 'démocrature de type technocratique'!]

HOMMAGES PARTICULIERS

En terminant, frustration aidant, sinon grande colère, comme à la fin de grands galas, je voudrais rendre hommage ...à la bêtise humaine:

- des élus locaux qui montent en épingle la présence de l'hôpital à proximité du dépotoir, après s'être joyeusement querellés pour le construire dans le corridor des vents dominants;
- des membres de la Commission de protection de la protection du territoire agricole pour la modification apportée au zonage du terrain visé par la demande d'agrandissement, sans consultation, sans audiences publiques, sans l'avis du Ministère de l'Environnement;
- des membres des différents ministères dont la principale préoccupation consiste à défendre leur existence (et leur expansion), chacun cantonné dans sa propre 'tentacule', sans aucune concertation avec celle d'un ministère voisin;
- des élus de Montréal qui, tout en maintenant en place une police des sacs verts, empêchent les récupérateurs d'intercepter des matières utilisables ou recyclables avant qu'elles ne parviennent au dépotoir;
- des membres du sous-comité de stratégie chargés de détourner le processus démocratique, de son porte-parole au code de déontologie pour le moins élastique;
- de notre **SOCIÉTÉ** de **CONSOMMATION** et de **GASPILLAGE**, pour sa négligence à partager avec les plus démunis des siens et les plus démunis du Tiers-Monde, non pas sa richesse mais, la partie utilisable de ses vidanges.